
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 7 juillet 2015

La séance est ouverte à 16 heures 11 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTTOIS – M. Loïc CHABRIER - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - Mme Marie-Neige BLANC - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD – Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH - Mme Chantal ROUX – M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Frédéric VERMEULIN – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - Mme Yasmina SALHI - M. Jean-Paul CHICH – Mme Natalie PERRET – M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA – M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL - Mme Michelle MOREL - M. Michel CASOLA – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Dominique BALANCHE (pouvoir à Mme Dany MONTTOIS)

Mme Samia BELAZIZ (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Mathieu SOARES (pouvoir à M. Hector BRAVO)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

Mme Pascale CROZON (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Marc AMBROGELLY)

M. Richard MORALES (pouvoir à M. Hervé MOREL)

M. Stéphane PONCET (pouvoir à Mme Michèle MOREL)

- : -

M. LE MAIRE.- Merci chers collègues de prendre place.

Nous sommes dans des circonstances climatiques un peu exceptionnelles, accablantes, j'espère que nos échanges garderont la sérénité et n'échaufferont pas inutilement l'ambiance qui n'en a pas besoin sur le plan de la température mais je vous fais confiance à toutes et à tous. Je remercie Frédéric Lamantia de nous avoir mis *L'eau Vive* dans la programmation, c'était rafraîchissant.

Avant de procéder à l'appel nominal par M. Jonathan Bocquet puisque M. Mathieu Soares est excusé, nous avons prévu pour vous rafraîchir, tout au moins pour mieux supporter la température, des ventilateurs répartis le plus judicieusement possible dans la salle, y compris dans le public. Certains sont juste à côté, d'autres un peu plus loin. On ne peut pas chacun en avoir un personnel. Nous avons mis de l'eau comme nous le faisons habituellement, elle est fraîche en début de séance mais nous avons prévu un deuxième service en milieu de séance.

Nous avons même prévu des brumisateurs, ce qui est exceptionnel. Ils sont un peu collectifs, chacun n'en a pas un mais vous pouvez vous les passer. Cela a été un exercice assez difficile puisque, ce matin, quand j'ai manifesté cette intention, on s'est aperçu qu'il n'y avait plus beaucoup de brumisateurs en vente. Je remercie le service Fêtes et Cérémonies qui s'est mobilisé pour arriver à trouver des brumisateurs alors qu'ils se font rares sur le marché.

(M. Bocquet procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous allez signer la feuille de présence qui va circuler dans nos rangs.

Je vais vous demander d'adopter le procès-verbal de la précédente séance qui avait lieu le 1^{er} juin et qui a été joint à la convocation.

Avez-vous des observations ? *(Il n'y en a pas)*

Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez pris connaissance d'un certain nombre d'actes qui me sont délégués par le Conseil Municipal au titre du code général des collectivités territoriales, article L.2122. Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Même si la période d'été provoque une interruption dans le temps et dans la fréquence de nos conseils municipaux, je vous annonce la date du prochain Conseil Municipal, le 12 octobre 2015, si aucun événement extérieur ne nous oblige à le modifier.

Nous passons à l'ordre du jour.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- La décision modificative est ce que l'on appelait parfois le budget supplémentaire, que l'on continue à appeler ainsi dans certaines collectivités. C'est le deuxième et c'est M. Kabalo, l'adjoint chargé des finances, qui en est le rapporteur. S'il le souhaite, quelques mots de présentation.

M. Prosper KABALO.- Il s'agit d'une décision modificative un peu courte en termes d'incidences sur le budget et en dépenses d'investissement.

Sur la section d'investissement, l'incidence financière est de 58 000 € sur un budget global de 65 M€ inscrits. Sur les dépenses de fonctionnement, -201 000 € sur un total de 138 M€.

En dépenses d'investissement, 50 000 € seront alloués en subvention d'équipement à l'association KomplexKapharnaüm dont l'objet est l'étude de son futur déménagement ; également notre participation à la SEM Patrimoniale qui regroupe plusieurs villes et pour laquelle nous devons verser une subvention sur trois années : nous verserons cette année un montant de 20 000 €.

En dépenses de fonctionnement :

- 367 000 € sont prévus dont 45 000 € destinés à l'organisation de l'édition 2015 de la Biennale des associations, qui concerne 300 associations et 600 bénévoles impliqués dans cet événement ;
- 12 000 € pour une prestation d'audit en vue du renouvellement du parc des photocopieurs de la Ville ;
- 60 000 € de complément de prestations pour les clubs sportifs de haut niveau ;
- 221 000 € de subventions, notamment pour le sport de haut niveau, l'ASVEL Basket Féminin, le VHA ou encore 25 000 € de subvention aux Ateliers Frappaz.

Voilà ce qui fait les principales écritures de cette DM2.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention sur ce rapport pour le groupe Europe Écologie Les Verts Parti de Gauche et pour le groupe Les Républicains qui succède à l'UMP.

J'ai reçu voici quelque temps un courrier de M. Martin me disant qu'au nom d'UMP se substituait celui de Les Républicains, ce qui était tout sauf une surprise mais je vous le porte à connaissance. Il se peut que nous utilisions comme pour d'autres parfois les initiales, qu'ils veulent bien nous le pardonner.

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Plusieurs ajustements avec lesquels nous sommes d'accord mais plusieurs sujets nous posent problème dans cette deuxième décision modificative : tout d'abord le financement du camp de basket Tony Parker pour 87 000 € et la dépense de 230 000 € relative à l'acquisition et l'installation de classes modulaires au sein du groupe scolaire Antonin Perrin, ce groupe étant déjà plus que saturé et voyant déjà une bonne partie de ses enfants faire 40 minutes de marche pour se rendre sur leur lieu de restauration à midi. D'autres solutions auraient pu être trouvées pour peu qu'une concertation ait pu avoir lieu avec le personnel éducatif et les représentants de parents.

Nous notons aussi les 135 000 € de renouvellement de matériel pour le TNP et nous nous étonnons que ce n'ait pas été budgété en début d'année.

Enfin, pourquoi faites-vous le choix de recourir à l'emprunt pour plus de 600 000 € et de réduire l'autofinancement de 800 000 € ?

Compte tenu de plusieurs dépenses avec lesquelles nous sommes en désaccord, nous voterons contre cette DM.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire.

Quelques mots à propos de votre décision modificative n° 2 du budget 2015.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour les réponses apportées quant aux questions relatives aux titres de participation de la SEM Patrimoniale et aux deux prestations d'accompagnement à la rédaction d'un plan d'action en vue de la signature de la charte européenne pour l'égalité hommes/femmes dans la vie locale et la prestation d'audit pour le renouvellement du parc de copieurs de la Ville.

Notre groupe est plus circonspect sur deux autres points.

Tout d'abord, la subvention aux Ateliers Frappaz de 24 871 € relative à la découverte du coût de gestion des locaux et, plus particulièrement, le versement de la redevance à la Ville et les taxes correspondantes.

J'aurais pu intervenir sur la délibération venant ultérieurement dans ce Conseil mais, pour limiter les temps de parole, je préfère vous interroger sur celle-ci.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Culture, pourquoi cette subvention complémentaire n'a-t-elle pas été prévue, envisagée dès la convention financière du 18 décembre 2014 ?

Par ailleurs, nous voyons apparaître dans cette décision modificative un des sujets phares et qui nous tiendra en haleine lors de ce Conseil Municipal avec l'acquisition et l'installation de classes modulaires pour le groupe scolaire Antonin Perrin. Monsieur le Maire, nous assistons là à ce que de nombreux candidats ont déploré lors de la campagne des Municipales 2014 : Villeurbanne a une démographie favorable, ce dont nous pouvons nous féliciter, mais les groupes scolaires de Villeurbanne souffrent d'une surpopulation qui n'a pas fait l'objet d'action énérgique lors du précédent mandat. Nous attendons vos réponses ce soir.

Monsieur le Maire, nous ne voterons pas cette décision modificative, cette dernière est à l'image de votre bilan. Nous ne nous y associerons pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Tant mieux pour le fait que vous ne vous y associez pas, nous pouvons au moins nous retrouver sur ce point !

Je vais donner, peut-être pour des réponses courtes, la parole à M. Berthilier même si nous aurons l'occasion d'y revenir peu ou prou tout à l'heure, à l'occasion de différentes délibérations, sur les 230 000 € consacrés à des modulaires et non pas des Algéco comme nous avons pu le lire de manière excessive. D'ailleurs, nous organiserons une visite de ces modulaires à la rentrée, vous verrez de quoi il s'agit et la qualité de ces bâtiments.

M. Kabalo répondra également, et moi-même j'aurai quelques points s'il me les laisse à ajouter concernant le Théâtre National Populaire. Si vous étiez attentifs au budget, peut-être pourriez-vous déjà avoir la réponse. Pour la subvention Frappaz également.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Effectivement, nous aurons l'occasion de revenir sur le fond du sujet tout à l'heure mais je voudrais que l'on ne mélange pas les choses parce que tout n'est pas dans tout.

La question particulière d'Antonin Perrin, de la façon dont vous l'abordez, me semble en décalage par rapport à la réalité. Madame Khelifi, je ne sais pas quelles informations vous avez mais les modulaires seront installés

dans une emprise qui n'est pas celle de l'école actuelle, terrain supplémentaire que nous récupérons, la cour de l'amicale laïque d'Antonin Perrin. On ne vient pas prendre sur le terrain de l'école.

Ensuite, effectivement, il y a eu débat avec la communauté éducative mais ce débat a été mené à la fois avec le directeur de l'école à plusieurs reprises en salle des maîtres et, plus récemment, en conseil d'école où je me suis rendu et il n'y avait pas de solution alternative qui aurait été plus satisfaisante.

C'est un investissement que nous faisons, en revanche, j'ai tenu à dire pour ce groupe scolaire que nous avons des solutions plus pérennes pour ce secteur, notamment à travers les périmètres scolaires et les ouvertures à proximité de nombreuses classes qui sont en train d'être créées.

M. LE MAIRE.- Au cas où vous ne le sauriez pas, le terrain de l'amicale laïque Antonin Perrin est totalement adjacent à l'école. C'est quasiment le terrain de l'école, il est adossé à l'école. Dans le futur, si l'amicale laïque avait une autre installation, ce qui peut faire partie de nos préoccupations mais on ne peut pas tout faire en même temps, ce terrain pourrait être une réserve scolaire pour un agrandissement éventuel. Il semble qu'il était difficile de trouver un terrain plus près et plus commode par rapport au groupe. Mais je vous invite à regarder cela de plus près.

Mme Zemorda KHELIFI.- Je n'ai pas du tout parlé de l'amicale.

M. LE MAIRE.- Vous avez parlé d'Antonin Perrin. Nous y reviendrons tout à l'heure, ajustez vos propos, nous y répondrons encore plus volontiers.

Sur le problème du scolaire, nous allons y revenir aussi avec l'UMP tout à l'heure à travers leurs questions orales.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Les Républicains !

M. LE MAIRE.- Vous n'allez pas me reprendre chaque fois que je dirai l'UMP, les traces sont là et ce n'est pas parce qu'on change de nom qu'on efface son histoire et les choses qui vont avec. C'est un peu trop commode.

J'essaierai chaque fois de dire Les Républicains mais, de grâce, évitez de me reprendre quand je dis l'UMP ! D'où venez-vous ? Du RPR peut-être ! Mais j'hésiterai pour le RPR.

(Brouhaha)

Monsieur Lacoste, cela va ! Comme je garde pas mal de documents, j'ai eu le plaisir de regarder le document de l'UMP qui vous a valu le succès que l'on connaît bien aux élections municipales voici un an et demi, vous avez atteint le plus bas score d'une liste de droite aux élections et, sur la partie éducation, on n'avait aucune remarque sur la création d'écoles. Cela devrait vous conduire à un peu plus de modestie, en tout cas c'était l'UMP, pas Les Républicains mais, à cette nuance près, cela ne change pas grand-chose.

Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Des réponses d'ordre technique.

Concernant le Théâtre National Populaire, pourquoi n'est-ce pas inscrit dans le budget ? À un moment dans la vie d'une association ou d'un établissement comme le Théâtre National Populaire, des appareils ou des installations nécessitent un remplacement. Il s'agit de matériel informatique, draperie pour isolation et autres, ils viennent en cours de gestion du bien et ils sollicitent de notre part une somme à un moment donné de l'exercice. C'est pour cette raison que cela intervient dans le cadre de cette décision modificative. C'est de l'investissement, nous ne sommes pas forcément dans l'inscription budgétaire à l'euro près. L'élaboration d'un

budget n'est pas une science forcément exacte à l'euro près. Forcément, les DM et les budgets supplémentaires sont là pour cela.

Concernant la baisse des 799 000 € qui sont inscrits, que vous ne comprenez pas, c'est la réduction de notre enveloppe d'autofinancement qui vient compenser nos frais de fonctionnement. Notamment, nous avons eu la désagréable surprise d'avoir une baisse d'une des dotations versées à notre collectivité de plus de 230 000 €, cette dotation fait partie d'une des variables d'ajustement des dotations d'État. À partir de là, nous avons réduit notre autofinancement pour équilibrer notre décision modificative et nos balances, il ne s'agit là que d'un jeu d'écriture.

Voilà pour la réponse en termes techniques.

M. LE MAIRE.- J'ajoute pour le TNP, qui fait en général l'objet de votre vigilante attention pour ne pas dire autre chose parce que c'est une attention sélective et extrêmement négative, que cela fait partie de la convention que nous avons signée avec lui lorsqu'il a engagé sa rénovation.

Nous avons un montant de travaux qui est un droit de tirage en quelque sorte, qui n'est utilisé que lorsqu'un certain nombre de matériaux techniques deviennent caducs. Nous nous engageons sur une somme et nous nous engageons aussi à les tenir en l'état. Le Théâtre National Populaire y participe de son côté, ce n'est pas uniquement nous qui les finançons. Dans cette convention, nous avons une quote-part qui nous engage à accompagner les aménagements techniques rendus nécessaires par l'obsolescence d'un certain nombre d'appareils.

C'est donc quelque chose qui nous lie mais si vous remettez en cause cette convention, vous l'aviez fait d'ailleurs et il n'est pas illogique que vous vous en étonniez.

Quant à KompleXXKapharnaüm, la question venait de M. Martin. En lisant la délibération ou en posant la question en commission, vous auriez eu la réponse. Pour la relocalisation de KombleXXKapharnaüm, nous avons une subvention d'équipement de la Communauté urbaine puisque c'était sur un terrain appartenant à la Ville qu'ils libèrent pour permettre des opérations dans le cadre de la ZAC de la Soie. Il y a donc une soulte en quelque sorte de 1,1 M€ de la Communauté urbaine, il est évident que ces 25 000 € y participent et qu'ils viendront en déduction de ce que nous amène la Communauté urbaine sur ce sujet.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (41 pour - 14 contre) -

2 – GARANTIE D'EMPRUNT 3F IMMOBILIÈRE RA - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- C'est le dispositif habituel. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

3 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT - OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 95 LOGEMENTS - RÉSIDENCE MISTRAL - AVENUE SAINT-EXUPÉRY ET RUE RICHELIEU – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- J'ai une explication de vote de Mme Morel.

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y aura de multiples raisons qui nous feront refuser cette garantie, entre autres la somme globale au 30 avril accordée par la Ville à Alliade Habitat qui devient colossale et préoccupante sur le très long terme.

Pas plus que nous, vous ne connaissez l'avenir et, comme on le voit sur les trois autres délibérations au niveau des emprunts sur le long terme, vos engagements sur les possibilités financières d'aujourd'hui et de demain de la Ville sur 15 ans, 40 ans et 50 ans n'ont plus de réalité.

Cette garantie est accordée pour rénover un bâtiment vieux, si je puis dire, de 50 ans, bâti en 1959, et vous voulez nous faire admettre qu'il est normal qu'il soit déjà indispensable de rénover, réparer tout ce qui a été détruit par une minorité d'irresponsables préservés de toute obligation apparemment puisque la communauté des contribuables doit en assumer les frais. C'est une situation à laquelle nous n'acceptons pas de nous habituer comme une normalité de notre société.

Les dames du Sacré-Cœur doivent se retourner dans leur tombe. Dans le même temps, histoire que le quartier reste bien ce qu'il est, Est Métropole Habitat va construire un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour des personnes en situation d'exclusion depuis plus de 40 ans, dans la même rue, ce qui revient à dire que vous enfermez ce secteur dans le social à problème, comme si c'était dans l'ordre des choses.

Nous demandons que le PLU intercommunal soit réorienté afin que l'Ouest lyonnais apprenne à son tour le bien vivre ensemble et aussi des enjeux d'attractivité du territoire puisque la production de logements sociaux contribue à l'harmonie de la ville paraît-il. Alors ne les privez pas de cette chance plus longtemps !

M. LE MAIRE.- Quel amalgame et quel propos outrancier !

Peut-être un mot, Monsieur Kabalo, sur le niveau de la garantie d'emprunt à Alliade Habitat puisque, par souci de transparence et parce que c'est normal aussi lorsqu'il y a des garanties d'emprunt, nous mettons dans chaque délibération le total des garanties d'emprunt que nous avons donné à cet organisme, ce à quoi vous avez fait allusion.

Un mot Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Effectivement, Madame Morel, il ne s'agit pas de montant alloué ou de versement de quelque espèce à Alliade, c'est simplement une garantie d'emprunt, et puisque vous avez cité et même interpellé, vous vous êtes servie de cette délibération pour avoir d'autres propos, je voudrais remettre les choses en ordre.

Il s'agit d'une garantie d'emprunt et nous comparons la garantie d'emprunt avec la Métropole de Lyon qui garantit 85 % de l'opération, soit 312 000 €, et la Ville de Villeurbanne 15 % de garantie, soit 55 000 €.

Nous parlons donc d'une garantie d'emprunt de 55 000 € et non pas de sommes allouées par la Ville de Villeurbanne à cette opération. Normalement, et comme nous le faisons régulièrement sur d'autres organismes, nous avons l'habitude d'accompagner et de soutenir ce type d'opération en portant notre garantie sur les emprunts.

M. LE MAIRE.- En complément, les garanties d'emprunt accordées à des bailleurs sociaux, publics ou privés, leur permettent d'accéder à des conditions de crédit dans des meilleures conditions. C'est la réalité de la garantie d'emprunt. Cela donne une solvabilité.

Deuxième point d'information pour Mme Morel mais l'écouterait-elle ? Nous donnons des garanties d'emprunt à des organismes sociaux depuis de nombreuses années, à Alliade Habitat qui est un bailleur social privé, ce que l'on appelait avant l'ancien 1 % patronal, à des organismes publics, et nous n'avons jamais eu,

comme la Communauté urbaine ou les autres villes qui font de même, de bailleurs qui ne répondaient pas à leur solvabilité sur ce plan-là.

Vous me direz que le pire est toujours devant nous mais cela fait plus de 50 ans que la Ville de Villeurbanne donne des garanties d'emprunt et, depuis plus de 50 ans, beaucoup de ces emprunts ou prêts sont devenus caducs. L'expérience nous enseigne que, dans ce domaine, on ne prête pas à un particulier et que les risques sont quasi-nuls, ils sont simplement à l'avantage du bailleur.

Peut-être pourriez-vous entendre cela me semble-t-il ?

Quant au bâtiment de l'avenue Saint-Exupéry que je connais bien, il se trouve que j'y ai même habité voici une vingtaine d'années, je n'ai pas l'impression d'avoir participé à sa dégradation, je ne relevais pas du logement social à l'époque mais le bail n'était pas à mon nom, je ne veux pas entrer dans ma vie privée mais il se trouve que je l'ai fréquenté.

Les personnes qui habitent là-bas à côté du marché ne sont pas dans un bâti dégradé. Ces bâtiments ont plus de 50 ans, l'office Est Métropole Habitat en rénove, c'est assez régulier et même pour les copropriétés, quand elles ont 50 ans, on les engage à faire un certain nombre de travaux d'importance si l'on veut que le bâti reste à niveau, corresponde aux normes environnementales d'aujourd'hui et garde pour du bâti privé une certaine possibilité de vente ou, pour du bâti social, une certaine capacité d'attraction.

Présenter cela comme vous le faites, comme une espèce de zone de dégradation, cela ne correspond en rien à la réalité. Allez voir, je ne vous conseille pas forcément d'y habiter, vous verrez quel est l'état de ces logements.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

4 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS - 4 AVENUE PAUL KRUGER – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

5 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS - 89-91 RUE ÉMILE DECORPS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

6 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - SOLLAR - 4 RUE PASCAL – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est le titre générique pour désigner le cadre de notre participation. Il s'agit de l'organisme Sollar pour une opération située rue Pascal à Villeurbanne, encore à côté de chez moi. Bientôt, vous allez y voir du favoritisme mais c'est du logement social ! (*Rires*)

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Il s'agit d'une opération peu importante de 14 logements de l'organisme Sollar rue Pascal. Je crois qu'il y a une intervention du groupe communiste.

M. Hector BRAVO.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Merci de ce court échange que cela a permis.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

7 – ACQUISITION DE LOCAUX SITUÉS 27 RUE PAUL VERLAINE À EST MÉTROPOLÉ HABITAT – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Est Métropole Habitat a maintenant son siège situé rue Paul Kruger. Ils occupaient préalablement des locaux assez importants rue Paul Verlaine au-dessus de La Poste. Ces locaux sont libres de la destination originale.

Est Métropole Habitat en conserve une partie pour y installer son agence de Villeurbanne centre qui est encore avenue Blanqui. Pour l'autre partie, nous sommes intéressés pour implanter un certain nombre de services liés à la mairie. C'est le prix des Domaines qui fait référence pour cet achat.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN TÈNEMENT IMMOBILIER SITUÉ 98 RUE HIPPOLYTE-KAHN – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Dans nos rapports, la Ville vend un peu parfois mais achète aussi. Il existe peu de conseils municipaux qui connaissent des opérations de cette ampleur. Je me permets de le faire remarquer.

J'ai deux demandes d'intervention, M. Morel pour le groupe UDI et M. Martin pour le groupe Les Républicains.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Il s'agit d'une acquisition par voie de préemption qui se passe à l'amiable. Cela nous évite de recourir à d'autres procédures.

La parcelle fait 2 900 et quelques mètres carrés et le montant est de 2,5 M€. C'est un dossier d'anticipation des futurs besoins dont nous parlerons sans doute après vos interventions.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Merci Monsieur le Maire.

Une explication de vote : suite à ma demande en commission, il a été précisé qu'il s'agissait d'une préemption qui permettrait d'étudier un projet dans le cadre d'un groupe scolaire. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle étude. Notre seul regret est le manque d'affichage de cette action et nous militons pour une vie publique plus transparente, ce qui consiste à annoncer clairement la couleur dès le début. C'est à ce prix que l'action publique regagnera en sympathie auprès du public.

M. LE MAIRE.- Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, vous souhaitez au travers de cette délibération aliéner une parcelle de 2 963 mètres carrés jouxtant le groupe scolaire Édouard Herriot, et ce à titre de réserve foncière pour permettre l'implantation et développer l'offre scolaire de la Ville.

Nous notons avec plaisir que vous savez quand cela est possible vous positionner et préempter des terrains. Monsieur le Maire, se positionner est une chose, étoffer l'offre scolaire de la Ville en est une autre. Il va de soi que nous voterons pour cette déclaration d'intention d'aliéner.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung, quelques mots quand même ?

M. Richard LLUNG.- Oui, quelques mots quand même.

Quand on anticipe des besoins, il faut d'abord repérer le foncier et c'est ce qui est le moins facile dans une ville comme Villeurbanne.

Cette parcelle se destinait comme étant un lieu possible et sans trop de difficultés, pas plus que d'habitude, pour réaliser un équipement public, en particulier pour améliorer l'offre scolaire. Nous avons commencé à y travailler en 2012. En 2013, nous avons commencé ce travail jusqu'à récemment la modification n° 11 du PLU. Nous avons inscrit l'instrument au droit des sols, ce qu'on appelle un emplacement réservé, au bénéfice de la Ville, ce que nous commençons maintenant à exécuter avec une DIA qui se passe à l'amiable pour commencer ces acquisitions.

Cela vous permet de mesurer qu'entre une première intention, quand on commence à voir les besoins augmenter, la recherche de foncier et la mise en place de tous les outils, il faut plusieurs années, sans parler des études et des travaux de construction qui sont encore aussi longs.

Il faut en général, entre une première intention, si on a repéré un foncier, et la fin de travaux, compter environ 5 ans en allant vite. C'est le rythme des choses.

Vous le verrez dans les délibérations qui suivent, nous anticipons depuis longtemps puisque la ZAC des Gratte-Ciel prévoit un groupe scolaire, la ZAC de la Soie aussi, et nous commençons à travailler sur la partie sud de Zola avec le tènement dont nous parlons à l'instant. C'est une anticipation mais, avant que cela ne se voie cela prend un peu de temps.

Pour M. Morel : cela ne se voit pas tout de suite dès qu'on en parle dans les bureaux mais tout ce que je vous dis là est public. Nous en parlons ici au Conseil Municipal, la modification n° 11 du PLU fait l'objet d'une enquête publique. Rien n'est secret.

M. LE MAIRE.- J'ajouterai à cela pour éclairer un peu le propos, pour montrer que les choses ne se font pas comme cela d'un claquement de doigts, que ce terrain appartient à un propriétaire privé qui, depuis un certain temps, nous le savions par ailleurs, manifestait plutôt l'intention d'en avoir un usage qui lui aurait rapporté davantage que l'inscription au PLU que nous proposons en matière d'équipements publics. Sinon, il était dans un zonage dont il espérait qu'il lui permettrait éventuellement de faire du logement.

Quand on vend un terrain et que l'on y construit du logement, celui qui est propriétaire ne fait pas tout à fait la même opération que quand il vend pour un équipement public. Là, c'était un avis des Domaines, il a été négocié. Cette réserve pour équipement public devait être posée avec des précautions pour qu'elle soit acceptée ensuite dans le cadre de l'enquête publique qui accompagne cela. La personne n'avait pas l'intention de vendre, elle attendait des jours meilleurs.

Dans la ville, il y a des gens dont c'est le métier d'acquérir du foncier et d'attendre que l'évolution de la Ville fasse que ce foncier prenne de la valeur et ils peuvent le négocier dans de meilleures conditions.

Cela suppose un vrai acte politique de la Ville qui ne peut pas être inconsidéré. C'est une mobilisation financière pour nous et, quand nous le faisons pour cela, nous ne le faisons pas pour autre chose. Nous en aurons des exemples tout à l'heure.

C'est une démarche menée dans la transparence mais qui quelquefois, par rapport à un vendeur comme celui-là, mérite qu'on le mène avec un peu de précaution. Si on ne veut pas que les terrains augmentent inconsidérément, il y a aussi une façon de conduire les opérations qui mérite, sinon de la transparence, une façon de faire qui ne soit pas échevelée.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 – ACHAT EN VEFA D'UN LOCAL POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UN RESTAURANT POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL - ÎLOT DE LA PLACE ALBERT THOMAS À VILLEURBANNE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention mais je vais demander à M. Berthilier d'en dire quelques mots parce qu'il y a d'énormes rapports qui mobilisent des finances considérables pour l'école et le restaurant inter-administratif du personnel qui passent non pas inaperçus mais dont on ne dit rien. Il est bien de faire nous-mêmes notre propre promotion.

M. Damien BERTHILIER.- C'est vrai que la question des investissements dans les écoles ne se limite pas aux créations de classes qui sont nombreuses mais à la capacité en restauration scolaire puisque nous avons vu ces dernières années une augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires supérieure à celle des écoles. Il fallait y répondre.

Un certain nombre de restaurants sont en cours de construction, notamment celui de Renan, celui de Jean Moulin qui est en cours d'agrandissement, Camus qui sera doublé et qui permettra de recevoir tous les élèves, Lakanal qui sera également amélioré, Louis Pasteur et la délibération que nous avons ici sur le Totem, une création nette de restaurant que nous mutualisons avec le restaurant administratif mais qui permettra de créer une offre supplémentaire conséquente pour répondre aux besoins des familles et des élèves sur un secteur assez large et en même temps assez proche à pied des écoles environnantes.

Voilà qui illustre que ce sont des choses lancées voici un certain nombre d'années pour que nous puissions en arriver là aujourd'hui et qui nous permettront demain de répondre aux enjeux du meilleur accueil des élèves dans nos écoles publiques.

M. LE MAIRE.- Merci.

Ces locaux seront des rez-de-chaussée d'un immeuble acquis préalablement par Est Métropole Habitat, qui, sur une partie, a rénové des logements qui ne dataient pas de 50 ans mais à peu près, la tour située à côté du Totem, rénovée voici une quinzaine d'années avec une façade un peu métallique, auparavant propriété d'un organisme GECINA, maintenant propriété d'Est Métropole Habitat, ce qui a permis à des gens de rester locataires et de voir une rénovation importante de ces locaux.

Il y avait en même temps une station-service qui a fermé ses portes, qui était située à proximité, au début de la rue du 4 Août. C'est donc sur le terrain de cette station-service que se construira un immeuble qu'Est Métropole a vendu à un opérateur privé parce que, dans de telles opérations, on ne peut pas simplement dépenser. La Ville achète le rez-de-chaussée de cet immeuble à l'opérateur, un peu agrandi pour y installer ces deux restaurants.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 – CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE VILLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE LA SLCI, 6-8 RUE LÉON FABRE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

11 – ACQUISITION D'UNE VOIE SANS MAÎTRE DÉNOMMÉE PETITE RUE DE LA POUDRETTE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – BIENS SANS MAÎTRE - INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AW275 ET DE LA MAISON SITUÉE AU 8 RUE DE LA PRÉVOYANCE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 – RÉSILIATION DU BAIL À CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ L'OBLIQUE AZ – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- C'est une délibération importante puisque la Ville résilie ce bail plus les indemnités liées à l'activité pour une somme de 2,22 M€.

Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- La Ville reprenant dans son patrimoine ce terrain, c'est l'opportunité d'aller vers un développement économique important dans le secteur, soit vers le monde universitaire soit vers le monde Fablab ou autres nouvelles technologies ; en tout cas l'opportunité d'un tènement d'environ 10 000 mètres carrés qui nous permettra de répondre à une demande importante et forte dans ce secteur pour des endroits où il est possible de faire de la recherche, dans le monde et le développement économique également.

M. LE MAIRE.- Toutes nos dépenses sont accompagnées d'un enthousiasme et les budgets ne sont jamais votés, sauf par la majorité, heureusement.

- Adopté à l'unanimité -

14 – ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE - CESSION À LA SERL – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il y aura un intervenant mais, préalablement, je procéderai à une interruption de séance.

M. Richard LLUNG.- Je ne sais pas si l'on peut en dire grand-chose, c'est un ensemble de cessions de parcelles qui entrent dans le cadre de l'opération Gratte-Ciel centre-ville. Vous avez dans la délibération tout une liste de terrains qui seront cédés parce que c'est l'aménageur qui procède aux travaux. Je crois que c'est plutôt une délibération qui servira de support à d'autres interventions.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est une délibération foncière liée à la ZAC.

J'ai une demande d'interruption de séance du groupe FCPE du collège M^orice Leroux. Mme Morin a demandé la parole, je la lui passe pour cinq minutes. Je dirai un mot ensuite par rapport à cette procédure.

(La séance, interrompue à 17 heures, est reprise à 17 heures 05.)

(Applaudissements parmi le public)

M. LE MAIRE.- La séance est reprise.

Je rappelle que nous sommes dans un Conseil Municipal. Il n'y a pas beaucoup de conseils municipaux dans lesquels il y a des interruptions de séance et j'en dirai un mot tout à l'heure, mais la règle démocratique et républicaine, c'est que le public ne s'exprime pas pendant le Conseil Municipal. C'est aussi un minimum républicain.

Vous avez beaucoup fait référence à la République tout à l'heure, sachez qu'elle s'applique à vous.

Un tel propos apocalyptique pour la cohabitation d'une école et d'un collège, cela mérite quand même quelques réponses et nous allons vous les donner parce que nous avons l'impression que le ciel nous tombait sur la tête.

Dans cette ville, M. Chich, qui a été le principal proviseur du lycée Brossolette, me rappelait tout à l'heure que lorsque le lycée Magenta était en travaux, le lycée Brossolette avait accueilli le lycée Magenta dans des conditions qui n'étaient pas très confortables, et quelquefois, dans une ville où les vertus de solidarité et d'accueil sont une réalité, à se replier toujours sur son pré carré, cela mérite une ouverture d'esprit qui n'était pas très présente dans votre propos.

Je vais donner la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, je prierai le public très nombreux de ne pas se manifester.

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Europe Écologie Les Verts Front de Gauche, je précise.

Les écoles de Villeurbanne sont surchargées car aucune nouvelle école n'a été construite depuis 2005 et que, parallèlement, les créations de classe se répètent à chaque rentrée : 15 nouvelles classes lors de la prochaine rentrée, 9 lors de la précédente, 47 classes supplémentaires depuis 2010 !

La croissance démographique et celle des effectifs scolaires ne sont pas un phénomène nouveau à Villeurbanne. Déjà, en 2008, vous promettiez trois nouvelles écoles, promesse réitérée en 2014 et pourtant aucune nouvelle école n'est prévue avant 2019 ! Est-ce par manque d'anticipation de votre part lors du mandat précédent ? Un manque de capacité financière dans la Ville la mieux gérée de France ? Une absence de volonté politique, un manque de vision sur la priorité à accorder à l'éducation ? Je ne le crois pas. En tout cas, il s'agit d'une faute politique majeure.

Cette promesse non tenue -même pas partiellement- se paie aujourd'hui et ce sont d'abord les enfants villeurbannais qui en pâtissent. C'est ensuite l'école publique, laïque et gratuite qui va y laisser des plumes. Et vous avez osé titrer le *Vina* de juin par « Écoles : investissement record ». Nous ne contestons pas un haut niveau d'investissement mais, Monsieur le Maire, pourquoi cet investissement record n'a-t-il pas pu permettre la création d'au moins une des écoles promises ?

La situation dans les écoles est donc maintenant très critique. Où allez-vous mettre les enfants des 15 nouvelles classes créées à la prochaine rentrée ? Dans quelles écoles, dans quels locaux ? J'ai demandé en commission le détail de ces créations mais je n'ai pas eu la réponse à ce jour. Nous réclamons une plus grande transparence sur ces questions.

Au-delà des détails concernant la prochaine rentrée, nous souhaitons qu'un état des lieux soit fourni aux élus sur les possibilités de création de classes à la rentrée 2016 dans chaque groupe scolaire, avec des éléments sur les solutions qui seraient mises en œuvre pour ces créations et une estimation du coût des travaux associés. Combien de classes pourraient être ouvertes sereinement, c'est-à-dire sans bâtiment modulaire, sans que les enfants ne doivent faire plusieurs kilomètres pour manger à la cantine, sans amputer l'école de ses lieux de vie commune comme les BCD, les salles informatiques, salles de motricité ou même une partie de la cour de récréation ?

Cette situation critique se traduit déjà par des mesures que nous contestons.

La première consiste à réviser chaque année les périmètres scolaires pour permettre d'optimiser le remplissage des écoles, mesure qui limite les ouvertures de classes et, inévitablement, augmente les effectifs par classe pour s'approcher au plus près de la limite du seuil d'ouverture, comme cela est le cas à l'école maternelle Jacques Prévert à la prochaine rentrée.

La deuxième est l'implantation de 3 classes dans des bâtiments modulaires à proximité de l'école Antonin Perrin, je n'y reviens pas.

La troisième est donc cette idée folle d'école provisoire à l'intérieur du collège M^orice Leroux. Puisque les parents d'élèves viennent de s'exprimer, je n'entre pas dans les détails montrant que ce projet mené sans concertation est irréaliste et inacceptable. Si la création de cette école provisoire est inévitable -ce qui reste encore à démontrer-, alors il faut envisager d'autres emplacements que le collège.

Là, comme sur d'autres sujets, il n'y aurait pas d'alternative... Proposez-nous plusieurs solutions avec toutes les données permettant un débat avec les acteurs concernés et débouchant sur un choix éclairé de la meilleure solution.

Dans tous les cas, nous demandons que cette école provisoire soit une vraie école élémentaire avec tout ce que cela implique en termes de structure, de moyens et de personnels : des classes de tous les niveaux, des personnels titulaires, une direction, des lieux de vie commune, etc.

Enfin, pourquoi ne pas accélérer encore la création de la nouvelle école de la ZAC pour ouvrir en 2018 comme le lycée ? Le foncier est aujourd'hui maîtrisé par le Grand Lyon, donc le projet peut démarrer sans attendre avec le lancement du concours d'architecte.

Avant de conclure, un dernier point relatif au plan de construction des 3 nouvelles écoles tel que nous le connaissons à ce jour : une dans la ZAC Gratte-Ciel pour 2019 ou 2020, une dans celle de La Soie à la même période et une autre rue Hippolyte Kahn après 2020.

Qu'en est-il de Villeurbanne sud ? Les bâtiments modulaires prévus à proximité des écoles Antonin Perrin et Louis Pasteur attestent déjà du déficit d'écoles sur Villeurbanne sud, particulièrement à Grand-Clément et

Maisons-Neuves qui sont des quartiers, eux aussi, en pleine croissance démographique. La création d'un groupe scolaire dans ce secteur doit se prévoir dès maintenant.

Pour conclure et pour répondre à la nécessité de planifier la création de nouveaux locaux scolaires, nous proposons qu'une grande conférence sur les périmètres scolaires soit organisée à l'automne pour réfléchir collectivement, avec les directeurs d'école, avec les représentants de parents d'élèves, avec les élus, aux meilleures solutions à prendre maintenant pour les années à venir.

À partir d'un état des lieux sur la situation actuelle dans chaque école, à partir d'une étude des différentes solutions envisagées pour créer de nouveaux espaces scolaires, nous pourrions converger vers une planification concertée des mesures à prendre dans les prochaines années. Ce serait une belle démarche de démocratie participative !

Je vous remercie pour votre attention.

(Des applaudissements parmi le public)

M. LE MAIRE.- Quand on applaudit un groupe politique, cela en dit long sur la démarche. Pour ceux qui applaudissent, vous feriez bien de réfléchir à ce que cela peut signifier pour le futur.

Vous demandez la concertation et vous dites que, ce qu'il faut, c'est une école avec un directeur, mais vous anticipez déjà sur ce que peut être la création d'une école modulaire. Il y aura des réponses pédagogiques à avoir, elles ne sont pas forcément celles-là. Acceptons qu'on les mette au débat.

Quand on demande de votre côté qu'elles soient au débat et que vous proposez quelque chose d'autre, reconnaissez qu'il y a déjà une petite contradiction. Je veux simplement vous signifier cela.

Monsieur Gluck intervenait pour le groupe Europe Écologie Les Verts Parti de Gauche.

M. Olivier GLUCK.- Front de gauche.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez mais d'autres personnes ici sont Front de Gauche et ne sont pas dans votre groupe, on peut discuter. Ce n'est pas faire preuve d'une grande ouverture d'esprit.

M. Olivier GLUCK.- C'est l'intitulé de notre groupe depuis sa création.

M. LE MAIRE.- Vous êtes sans doute républicain aussi comme beaucoup ici !

M. Llung sur le problème foncier puis M. Damien Berthilier et moi-même parce que j'ai entendu de tels propos qu'ils ne peuvent pas rester sans réponse. J'espère que l'écoute, y compris de ceux qui sont dans cette salle, sera suffisamment grande pour que l'on puisse aborder ces débats avec un peu d'objectivité, de sérénité et d'écoute.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Je vais commencer par donner quelques informations parce que peut-être que l'apaisement commence par la meilleure information.

J'ai parlé de l'anticipation et du temps qu'il faut pour faire les choses. Bien que l'on voit des imprimantes 3D dans les reportages télévisuels, aujourd'hui, nous n'en sommes pas à construire une maison ou un immeuble en quelques heures ou quelques jours, loin de là.

Nous pouvons anticiper ce qui peut l'être, l'accroissement démographique de Villeurbanne parce nous voyons les permis de construire, nous ne savons pas forcément qui il y aura dedans, nous n'avons ni boule de cristal ni marc de café à la mairie. Nous avons en revanche une petite idée, par ce que l'on appelle des ratios, de ceux qui viennent et des enfants qui peuvent arriver.

Pour autant, il peut aussi y avoir des changements dus à l'Éducation nationale qui font que l'on met moins d'élèves dans une classe et que le nombre de classes augmente. Cela s'anticipe encore moins et le temps pour faire les choses est quand même le même, ce qui crée un décalage. Cela peut expliquer qu'il faille tout ce temps-là pour faire les choses.

Sur le secteur qui nous concerne, les informations que je peux donner sont que cela représente pour nous plusieurs mois de travail technique parce que, là aussi, il ne suffit pas d'énoncer, il faut étudier. On ne peut avoir la concertation tant qu'on n'a pas d'informations élaborées pour pouvoir les donner et réfléchir ensemble, ce n'est pas possible. Vous nous diriez d'ailleurs que nous nous moquons de vous puisque ce serait une feuille blanche.

Non, nous avons étudié les choses très sérieusement.

La première hypothèse était le parking Chomel parce qu'il semblait à ce moment-là que le lycée nouveau ouvrirait ses portes à la rentrée 2019. C'était une possibilité et en même temps c'était très risqué puisque nous étions dans le périmètre de la ZAC. Il s'est avéré que la Région nous a certifié que le lycée ouvrirait ses portes à la rentrée 2018, ce qui ruinait les opérations de la ZAC Gratte-Ciel.

Un mot de la ZAC Gratte-Ciel, c'est un enjeu de 130 M€, un enjeu de phasage des travaux, d'équipements publics, de logements, c'est une énorme ZAC, l'un des principaux projets d'agglomération, on ne peut pas jouer avec ces opérations qui ont un tel impact.

Deuxième possibilité que vous avez évoquée et que nous n'avons pas étudiée plus avant pour des raisons très simples, c'est le parking de la salle des Gratte-Ciel qui est aussi un vide dans ce secteur un peu étroit (2 000 mètres carrés) mais il faut savoir que les travaux du nouveau lycée et du complexe sportif vont arriver jusqu'à l'actuel passage Rey, pas du tout en retrait comme l'est aujourd'hui le lycée Brossolette. Cela voulait dire que nous n'avions pas de sécurité pour faire passer les enfants.

C'est une hypothèse qui n'a pas paru envisageable pour des questions de sécurité, sachant que l'on est dans la première période de travaux de la ZAC, c'est-à-dire à partir de 2016 pour le lycée et à partir de 2018 pour le secteur qui comprend le parking Léon Chomel.

Troisième chose : s'il y a un équipement petite enfance prévu dans la ZAC des Gratte-Ciel, c'est bien que nous avons anticipé.

Nous avons deux solutions théoriques : soit le construire ailleurs pour le faire définitivement et je vous laisse imaginer les conséquences, nous ne serions pas dans du provisoire, soit maintenir l'emplacement de la ZAC des Gratte-Ciel où est prévu un groupe scolaire bien calibré mais il faut essayer de le faire accélérer et c'est ce que nous avons fait.

Il était prévu initialement, pour toutes les raisons de complexité, vers 2022, et nous le faisons à 2019.

Voilà les raisons de ces possibilités.

Je n'ai pas vu pour ma part d'autre solution, d'autre emplacement qui serait pertinent et judicieux dans le périmètre requis puisqu'il ne s'agit pas non plus de faire un groupe scolaire sur le parking de la Maison du livre, de l'image et du son. Après tout, c'est libre, mais cela ne correspond pas au besoin en termes de géographie.

Voilà pourquoi nous avons été conduits à ce fléchage. Si vous avez été prévenus en juin, c'est au moment où les choses se sont dessinées, vous avez été prévenus très rapidement au moment où nous avons su qu'il faudrait envisager ce tènement qui est celui du collège Mûrice Leroux.

Je voudrais terminer par une petite chose. Sur ce qu'a dit le groupe Europe Écologie Front de Gauche sur la rapidité, je ne peux que vous offrir une truelle, ce n'est pas possible autrement. J'ai essayé d'exprimer les complexités qui font que tout cela prend du temps, je ne peux pas vous expliquer comment nous pourrions encore aller plus vite parce que je ne le sais pas.

Je suis souvent un peu choqué, je trouve que si les enfants aujourd'hui vont à l'école primaire, c'est parce que d'autres avant nous ont su rechercher l'intérêt général qui n'est pas toujours facile et qui n'est sans doute pas la somme des intérêts particuliers et encore moins des égoïsmes particuliers. Pour le collègue M^orice Leroux, un de nos élus, Raymond Terracher, s'est particulièrement battu pour sa construction et a aussi anticipé, parce que c'était le Conseil général, son extension future qui est précisément le tènement dont nous parlons.

Cela fait partie de ce dossier, ce collège avait une parcelle libre utilisée, et heureusement qu'elle l'est parce que c'est bien utile, j'en suis tout à fait d'accord et convaincu, par des terrains de sport et un parking. C'est pour cette raison que les logements pour les enseignants sont un peu plus loin. C'était pour une extension future si elle était nécessaire.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais essayer de m'éloigner des propos polémiques parce qu'il faut avancer sur le concret, les solutions, revenir au préalable sur ce qui nous conduit à ce que nous abordons ce soir.

D'abord, ce sont les prévisions démographiques qui, effectivement, ces dernières années, nous ont conduits à considérer qu'il fallait augmenter les capacités des groupes scolaires, les capacités de classes. Je n'ai pas le fétichisme d'une école en soi mais d'une capacité pour accueillir les élèves, ce qui me semble beaucoup plus pertinent en termes de gestion des choses.

Sur le précédent mandat, je ne peux pas laisser dire que rien n'a été fait. C'est pour cette raison que je vais d'abord m'adresser aux parents d'élèves pour essayer de répondre même si je l'ai déjà fait à beaucoup de questions, notamment à Mme Morin, pas forcément de la manière dont elle le souhaitait.

Je reviens sur les créations lancées au cours du précédent mandat et qui seront ouvertes d'ici à 2017 :

- Berthelot où nous créerons 7 classes qui accompagneront le développement urbain de ce quartier
- Le Tonkin avec 4 classes
- L'école Jean Moulin avec 3 classes
- L'école Albert Camus avec 2 classes
- L'école Jules Guesde avec 2 classes

Dans le même temps, nous créons des capacités supplémentaires considérables sur la restauration scolaire.

Il y a eu le lancement des projets des ZAC, on ne peut pas arriver pour un projet en 2019 s'il n'a pas été construit depuis plusieurs années. Ce sont des projets considérables, nous ne sommes pas dans Sim City Monsieur Gluck, nous ne construisons pas avec un petit bulldozer qui arrive tout seul une école comme nous voulons et où nous voulons. Le droit de la propriété existe, on n'est pas dans une ville comme on est dans un jeu informatique.

En 2014, nous avons un programme qui allait dans le prolongement de ces efforts-là puisque nous avons conscience que cette augmentation démographique allait continuer du fait de la structure, pas simplement de l'augmentation démographique, mais du fait que beaucoup de jeunes couples s'installeraient. Nous avons donc

eu ce programme ambitieux d'aller plus loin et de prendre en compte à la fois cette augmentation mais aussi les choix nationaux.

Les choix qui ont été faits par le gouvernement, que nous avons défendus par ailleurs, reviennent à l'inverse de ceux qui étaient faits jusqu'à présent, c'est-à-dire la scolarisation des moins de 3 ans. Nous avons eu un triplement des moins de 3 ans dans les écoles du fait des décisions gouvernementales. Ce sont des choix positifs.

Quand de nouveaux classements en géographie prioritaire ont été créés, les parents d'élèves se sont battus pour cela, nous nous sommes battus pour cela parce que c'est moins d'élèves par classe dans ces écoles qui en ont le plus besoin.

Ce sont des classes supplémentaires. Si demain une autre politique gouvernementale était menée, nous aurions le mouvement inverse. Je le disais en plaisantant lors du dernier Conseil Municipal, nous serions peut-être obligés de mettre des mezzanines dans les classes parce qu'il faudrait les surcharger si on écoutait le programme d'un certain parti politique qui s'appelle désormais LR.

Sur ces choix, nous avons activé des outils. Ce sont les salles disponibles, on les recherche là où l'on peut, y compris dans les anciens logements des écoles, par des agrandissements qui permettent des rénovations des écoles et, la rénovation, c'est aussi la qualité de l'existant qui est aussi importante. Aujourd'hui, quand dans des programmes comme Berthelot, Jean Moulin, Jules Guesde, 8 M€ à 10 M€ sont mis, ce sont des programmes considérables, y compris pour la qualité des enseignements.

C'est jouer aussi sur les périmètres scolaires comme nous l'avons fait cette année sur Jules Ferry et Louis Pasteur où cela s'est très bien passé. Ce sera un outil que nous aurons encore à activer dans les années qui viennent.

Je n'ai pas de choses précises à vous dire aujourd'hui parce que tout cela se fait dans la concertation, évidemment. Nous l'avons fait sur Jules Ferry et Louis Pasteur parce que, dès que nous commençons à toucher au périmètre, cela touche aux habitudes, à la façon dont on perçoit son quartier et la distance à l'école.

Enfin, nous avons accéléré avec les créations d'écoles dans la ZAC Gratte-Ciel, dans la ZAC de La Soie, avec l'îlot Kahn dont on parlait tout à l'heure, et dans le quartier Grand-Clément -j'ai cité Berthelot.

Je l'ai dit aux parents d'élèves du premier degré avec lesquels nous avons échangé voici deux semaines, je leur ai présenté l'intégralité de ce que je vous dis et je leur ai écrit pour dire que, sur le quartier Grand-Clément Perralière, nous cherchions à agrandir. L'école Pasteur est en capacité d'accueillir avec des besoins sur la maternelle.

Nous commencerons tout ce travail dès la rentrée. Les programmations pour 2019, Monsieur Gluck, ce n'est pas si loin que cela pour construire les choses dans la concertation. Nous commencerons avec l'ensemble de la communauté éducative ce travail qui sera passionnant.

Effectivement, nous devons construire l'école du XXIème siècle qui ne sera pas celle que nous avons les décennies précédentes, parce que les besoins ne sont pas les mêmes, parce que les pratiques pédagogiques ne sont pas les mêmes et que nous devons nous y adapter et le faire ensemble.

Les services municipaux sont très sollicités, je tiens à les saluer ici. Outre tous les travaux lancés l'été dans les écoles et dans les nouveaux projets qui s'annoncent, il n'y a pas qu'une question de capacité financière mais une question de capacité à suivre les travaux. Nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur ce professionnalisme parce que nous avons dit que c'était la priorité politique de le faire.

Nous avons trouvé des solutions dans toutes les écoles. Je ne ferai pas la liste ici, nous vous renverrons le mail, il n'y a rien à cacher et toutes les écoles sont au courant d'où sont créées les classes à la rentrée 2015.

En revanche, à partir de 2016, nous avons voulu aller plus loin avec la création d'une nouvelle école provisoire. De ce point de vue, je suis assez étonné parce que, quand nous avons évoqué ce sujet, je cite M. Martin qui disait : « Une école provisoire en centre-ville, la majorité entend enfin les demandes de l'UMP et des habitants ! »

Mme Vessiller, au dernier Conseil Municipal, critiquait un peu les matériaux, parlait de la question du développement durable mais ne critiquait pas en soi le principe d'une école provisoire.

M. LE MAIRE.- Vous aviez prévu d'en ouvrir 2 dans votre programme, cela fera 3.

M. Damien BERTHILIER.- Deux questions se posent : la question d'une école provisoire en tant que telle et la question de son implantation. Parfois, j'ai entendu que les deux étaient contestées ou que le principe même d'une école provisoire n'était pas en soi contesté, d'autant plus que c'est une solution utilisée dans beaucoup de villes équivalentes à la nôtre comme Vaulx-en-Velin, comme Lyon où les parents payent pour être dans une école en préfabriqué totalement. Je trouve franchement que l'on peut mieux faire que la façon dont elle est faite, en plein secteur de la Part-Dieu. C'est quelque chose qui est assez banalisé.

Les espaces modulaires qui sont faits aujourd'hui sont complètement différents de ceux qui existaient voici dix ou vingt ans. Par rapport à ce que nous avons connu quand nous étions plus jeunes, c'est complètement différent, nous sommes aujourd'hui sur des normes qui font que c'est du bâti qui est souvent mieux que d'anciennes écoles, on a la climatisation, ce qu'il n'y a pas dans les autres salles de classe.

Il ne faut pas ajouter au fantasme. M. le Maire proposait qu'une visite soit conduite, je le ferai bien volontiers parce qu'il faut rassurer les parents sur cette question.

Sur la question de l'implantation, ma principale inquiétude était de trouver une solution rapide et viable pour ne pas manquer la rentrée. Quand j'entends qu'il faudrait prendre le temps et qu'en même temps il faudrait déjà qu'en 2018 on ait construit des écoles en dur, il arrivera un moment où il faudra aussi gérer cette contradiction.

Nos trois exigences étaient :

- la rapidité d'exécution
- la sécurité pour les enfants
- le fait que ce soit une école provisoire

Nous aurions pu dire que nous la construisions sur une zone où nous n'avions pas prévu de construire une école en dur prochainement et, dans dix ans, elle y était encore. En outre, sur une zone où il y avait moins de besoins, on ne remplissait pas l'école et c'était un peu absurde.

J'ai entendu souvent les parents d'élèves des écoles plutôt situées dans la circonscription nord dire qu'ils avaient besoin de plus de place. Je pense à l'école Descartes maternelle où il y aurait besoin de davantage de place, l'école Jean Zay qui va ouvrir une classe à la rentrée. Si tout va bien, tant mieux, mais il y a quand même des besoins sur l'hyper centre de Villeurbanne et si on arrive à les solutionner par une implantation fut-elle au nord du cours Émile Zola, cela n'empêche pas, avec les périmètres scolaires, de pouvoir répondre aux problématiques du sud du cours Émile Zola. D'ailleurs, aujourd'hui, les périmètres scolaires dépassent largement le secteur du cours Émile Zola.

C'est la question du lieu. Si nous avons fait cette proposition, c'est parce que nous avons analysé. Préalablement, il fallait ce petit temps de travail pour analyser la faisabilité mais, par rapport au temps que l'on met habituellement pour faire ce genre de projet, nous avons été très rapides.

J'entends bien ce soir qu'il y a encore à convaincre et que les explications données ne suffiront pas, qu'il faudra certainement continuer à en discuter, mais il n'y a pas non plus une urgence absolue puisque rien ne se passera avant la rentrée en termes de travaux.

En revanche, je veux bien entendre que la rapidité ait pu donner l'impression que l'on voulait passer la case de la concertation mais essayez de me comprendre aussi. Si j'en dis trop, on me dit que le projet est trop ficelé, et si je n'en dis pas assez, on me dit que le projet n'est pas assez construit. Ce sont ces deux critiques que j'ai entendues ce soir. La ligne de crête est assez étroite.

Je veux bien reconnaître que l'on peut avancer différemment mais reconnaissez aussi qu'il faut pouvoir être dans la concertation.

Je reprends les propos de Mme Morin, dans nos échanges à la commission permanente, j'ai entendu des arguments qui me semblaient un peu plus pertinents dans la mesure où ils étaient un peu moins caricaturaux. Ce sont des sujets qui ne sont pas des petits sujets, sur lesquels nous devons encore travailler. La question de la piste d'athlétisme n'est pas tranchée, la question de l'implantation au sein du collège n'est pas figée même si je n'ai pas eu pour le moment de contre-proposition. Nous aurons probablement à y revenir à la rentrée pour bien balayer chacune des hypothèses et vérifier que celle que nous proposons est la plus à même de répondre au problème.

Enfin, si la question est de dire : « Pas d'école provisoire du tout », la seule solution alternative, c'est que l'on continue à mettre au sein des groupes scolaires, ce qui nous est par ailleurs reproché.

On ne peut pas avoir des reproches contradictoires de ce point de vue.

Je ne reviens pas sur les questions de bruit, nous aurons l'occasion d'en rediscuter, il faut être finement dans la concertation mais on ne peut pas dire à la fois que nous n'avons pas de réponse et que tout est déjà ficelé. Évidemment, ce sont des sujets sur lesquels nous devons discuter. Est-ce que nous sommes sur une école de troisième cycle qui est plutôt la préférence de l'Éducation nationale ou sur l'ensemble des classes ? Ce sont des sujets dont nous devons discuter. Nous devons discuter de la restauration scolaire, de la séparation avec le collège qui, pour moi, est complètement évidente, parce qu'on n'aurait pas fait une proposition si on pensait que l'on pouvait mélanger les élèves.

Quand j'entends parler de bruit, je me demande ce que l'on doit dire d'une école qui est le long d'une route très passante. Il faut essayer de voir les choses de manière posée, objective, et nous prendrons le temps nécessaire pour le faire.

Nous pourrions en reparler, y compris avec la Métropole parce que des solutions peuvent se trouver avec elle, mais je ne voudrais pas que la parole des parents d'élèves soit instrumentalisée.

(Brouhaha parmi le public)

Ce n'est pas un reproche que je fais aux parents d'élèves mais aux intervenants, M. Gluck dont je regrette le propos parce que nous avons sur d'autres sujets des échanges plus constructifs, et M. Martin tout à l'heure et j'aurai un mot spécial pour lui.

On ne peut pas prendre les inquiétudes des parents d'élèves qui sont légitimes, que j'entends totalement et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir comme telles sans venir m'en parler, s'en venir essayer d'en

discuter. Ce n'est pas ce que vous souhaitiez, c'était simplement faire de l'agitation et profiter de ce que disent les parents d'élèves ce soir pour pouvoir faire de l'agitation.

Ce n'est pas sans rappeler ce qui s'est passé sur la question des rythmes scolaires. Quelle apocalypse ne prédisiez-vous pas à l'époque qui, au final, ne s'est pas produit ! Ce qui est intéressant aujourd'hui, c'est que là où on nous reprochait que le coordonnateur du périscolaire n'ait pas les bonnes compétences, je reçois des courriers pour me dire de ne surtout pas l'enlever parce qu'il est bien.

Nous avons pu le dépasser y compris parce que nous avons pris le temps de la concertation et le temps de mesurer chaque chose, ce qui allait et qui n'allait pas. Vous étiez resté de ce point de vue au même niveau que vous étiez voici un an, je pense notamment à l'UMP. Vous dites à peu près toujours la même chose.

Ce qui est un peu difficile pour vous, c'est de tenir une pancarte dans une main disant « Priorité à l'éducation » et dans l'autre main « Sarkozy président », parce qu'il y a une petite contradiction. Le programme de votre candidat, Monsieur Martin, dont vous ne manquez jamais aucun meeting, c'est de supprimer un tiers des enseignants !

Je veux bien que l'on dise la main sur le cœur que la priorité doit aller à l'éducation mais, à un moment, il faudra arrêter les incohérences et les récupérations qui nuisent à l'image de la représentation politique.

Sur la concertation, depuis un an, c'est le message que je voulais passer aux parents d'élèves. Hors la question stricte de M^orice Leroux, nous avons fait beaucoup de choses mais ce n'est pas suffisant. Nous avons ouvert le comité de la caisse des écoles pour discuter des moyens donnés aux écoles de manière plus large. Nous avons créé un comité du périscolaire. M. Soares y a largement contribué. On a pu améliorer le périscolaire.

Nous avons eu des dizaines de rencontres, nous avons une présence dans les conseils d'école et je remercie mes collègues qui sont vraiment assidus pour relayer autant qu'ils le peuvent et surtout entendre ce que disent les parents d'élèves. Nous avons beaucoup de travail à faire ensemble.

La question du collège M^orice Leroux mais plus largement de ce qui nous amènera à créer des capacités nouvelles pour nos écoles, ce sont des sujets passionnants et sur lesquels nous aurons beaucoup à travailler, comme sur la question de l'évaluation du périscolaire, comme sur la question de l'accueil du périscolaire du matin, sur les nouvelles actions culturelles et sportives, sur les nouvelles écoles à créer, la place du numérique, des vidéoprojecteurs interactifs que nous allons déployer dans l'ensemble des classes.

Sur le périscolaire, nous avons des fruits de cette concertation et il n'y a pas de raison, y compris si on doit en passer par des temps un peu de polémique, ce n'est pas grave, que nous n'arrivions pas à dépasser tout cela parce que je sais que ce que chacun veut ici, c'est répondre au mieux à l'intérêt des enfants.

M. LE MAIRE.- Merci. Votre réponse a été longue mais c'est la réponse de quelqu'un qui voulait répondre complètement et ne pas laisser caricaturer les propos comme cela a été le cas ici et là.

Je voudrais dire un mot sur la forme. L'interruption de séance qui figure dans notre règlement n'a pas été mise en œuvre depuis 15 ans, depuis que je suis maire, non pas parce que je ne l'ai pas voulu mais parce qu'il n'y a eu aucune sollicitation. Du temps de M. Chabroux, il n'y a pas eu d'interruption de séance ou peut-être une, en tout cas personne ici ne s'en souvient. Cela avait été mis en place en 1977 par M. Charles Hernu à une époque où il n'y avait ni conseil de quartier ni concertation parce que la société était ainsi. C'est ce qui explique d'ailleurs que cette partie du règlement soit tombée en obsolescence et désuétude.

J'avoue avoir été un peu surpris par une demande avec lettre recommandée de parents d'élèves. J'ai été moins surpris, parce que je m'en doutais, lors de la conférence des présidents, quand la représentante d'Europe

Écologie Les Verts, alors que notre séance se terminait, m'a demandé si je n'avais pas reçu une demande des parents.

Manifestement, je pense que vous ne connaissiez pas ce règlement mais, dans notre Conseil Municipal, deux ou trois ont d'incontestables talents procéduriers. Ils en ont fait preuve à diverses reprises. Ils connaissent les règlements et je pense que cette façon de procéder vous a été glissée en quelque sorte, et vous y êtes allés volontiers. Il est difficile de dire le contraire, ce n'est pas vous qui êtes allés dans le règlement intérieur de cette assemblée, on vous a dit que vous pourriez le faire.

Je le dis parce que M. Berthilier a rappelé ce qui se passait en termes de concertation. Certes, elle n'est jamais suffisante. On peut toujours trouver du toujours plus dans ce domaine mais quand même, avec des représentants de la ville présents très régulièrement dans les conseils d'école, avec des rendez-vous réguliers (il y en a eu dans le cadre du périscolaire avec les difficultés que l'on connaît), avec le comité qui regroupe les parents d'élèves, avec d'autres instances encore, venir le faire en Conseil Municipal à travers un règlement, excusez-moi, dans un passé un peu ancien, on disait que la CGT était la courroie de transmission du parti communiste, ici il faut garder raison, nous sommes à petite échelle, mais il y a quand même eu une courroie de transmission.

Les parents d'élèves devraient y faire attention parce que ce n'est pas le groupe politique qui a fait cela mais plutôt les parents d'élèves dans leur ensemble qui sont divers sur l'ensemble de l'échiquier politique qui devraient faire attention à ne pas se laisser instrumentaliser de cette façon.

Je le dis comme je le pense.

(Brouhaha parmi le public)

Je sais que cela provoquera quelques réactions mais cela devrait provoquer aussi, pour ceux qui ne sont pas là, si vous leur rapportez fidèlement, quelques réflexions pour éviter d'être dans une situation de petite transmission, de petits télégraphistes avec un groupe politique. Cela a été la réalité ici, elle est difficilement contestable.

La deuxième chose qui m'a heurté un peu dans les attendus des pétitions ou des différents courriers que j'ai reçus, c'est l'usage du mensonge. Je vais vous dire pourquoi. Plusieurs fois, on a dit : « Vous avez fait les promesses de construire deux ou trois écoles, vous ne les avez pas tenues. »

J'ai ici nos 206 propositions. Cela peut vous paraître archéologique pour certains, c'était dans le mandat précédent, et j'ai les 2 propositions relatives aux écoles, je les lis, chacun appréciera ce qui était dit et qui n'était pas dit.

Il y avait la proposition 108 : « Une nouvelle école maternelle ouvrira ses portes à Léon Joubaux », c'est fait, c'était d'ailleurs déjà programmé presque avant.

« En 2009, l'école Jules Ferry se dotera d'une nouvelle construction pour sa maternelle », certes, comme l'a dit M. Berthilier, on n'a pas le fétichisme des nouvelles écoles mais c'est quand même une nouvelle école maternelle. C'est une réalité.

« En 2010, l'école Château Gaillard verra la réalisation d'un nouveau bâtiment », c'est fait depuis quelques années. En plus, et nous ne l'avions pas mis dans ces propositions, il y a eu l'école Berthelot, certes en cours mais proche de la fin, Jules Guesde et Jean Moulin qui va se terminer prochainement. Nous sommes donc allés au-delà de ce qui était dit.

Restons sur les trois écoles citées dont on nous dit que nous les avons promises. Il y a même eu des pancartes : « A chaque rentrée, on nous promet des écoles et on n'en fait pas », ce que je viens de vous dire montre que nous en avons fait.

Je le lis : « *Trois groupes scolaires sont en projet et accompagneront les opérations de développement urbain : Gratte-Ciel nord, Grand-Clément proche de la gare, au Carré de Soie.* » Quand on dit « accompagneront les opérations de développement urbain », est-ce qu'on ne dit pas les choses ? Était-il raisonnable sur la ZAC des Gratte-Ciel de construire une école dans un chantier qui n'existe pas alors que la ZAC a été créée par la Communauté urbaine voici un an et demi ? Non !

L'énoncé était d'accompagner les grands projets, c'est ce que nous faisons et qui se réalisera pour les Gratte-Ciel avant la fin du mandat, pour celle de La Soie nous l'espérons aussi.

Après, dire que nous avons fait des promesses par rapport à trois écoles et que nous ne les avons pas tenues, c'est mentir de façon caricaturale. Je crois que chacun peut en convenir.

Il y avait même une pancarte pendant la manifestation, elle a été reprise dans la presse : « Entre la commune la mieux gérée ou avoir des écoles, il faut choisir. » Quel dilemme ! Je crois que c'est parce que nous sommes une des villes les mieux gérées que nous pouvons construire des écoles.

Si, comme cela semblait vouloir le dire, il fallait mal gérer et construire des écoles, nous n'en serions pas là. Que chacun réfléchisse un peu à cela.

M. Berthilier a rappelé le différentiel de classes, il y en a eu plus de 20, il y en aura près de 40 construites en comptant 2008 à 2014 et celles engagées maintenant. À la fin du mandat, nous serons à +60 classes.

Excusez-moi, je le traduis en millions, peut-être que cela ne vous intéresse pas mais peu importe puisqu'on se moque de la gestion de la commune. Dans le mandat précédent, nous avons consacré 55 M€ d'investissement sur un budget d'investissement de 200 M€. C'était un budget d'investissement extrêmement élevé, plus du tiers de celui de Lyon, et beaucoup plus que certaines villes de la périphérie et, dans ces 200 M€, 55 M€ pour les groupes scolaires. On peut dire que ce n'est pas assez, qu'il faut en faire davantage. Il faut nous dire après, puisque les parents d'élèves sont aussi des citoyens, ils vont à la Maison du livre, ils utilisent le réseau de culture publique, les équipements culturels, les crèches, peut-être un jour les résidences de personnes âgées, que c'est inutile et qu'il fallait faire des écoles en plus. 55 M€ sur 200 M€, c'est considérable et c'est parce que nous sommes bien gérés que nous avons pu le faire.

Dans ce mandat, en tenant compte de ce qu'ont dit Richard Llung et Damien Berthilier sur une explosion démographique qui n'est pas totalement prévisible et sur laquelle un certain nombre de paramètres ne sont pas totalement mesurables, nous serons à 70 M€ sur 200 M€, un même niveau d'investissement global, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de communes où dans les circonstances difficiles elles ont tendance à réduire leur investissement, cela fera plus d'un tiers.

Je veux bien que l'on en ajoute, on prend la truelle avec M. Gluck et on construit ici ou là. Il faut nous dire comment, dans une ville avec un budget d'investissement de 200 M€, on peut aller au-delà de 70 M€ d'investissement. La responsabilité est celle-ci et, quand on ne vote pas le budget en plus, comme certains ici, que l'on s'abstient, c'est encore plus irresponsable.

Je trouve quand même que nous avons fait beaucoup, nous continuerons à faire beaucoup, dans des conditions qui peuvent toujours être optimisées sur le plan de la discussion et de la concertation mais qui ont quand même très largement existé.

Je reviens sur le facteur déclenchant, M^orice Leroux, et le fait de faire ce groupe modulaire, de le proposer sur le terrain de M^orice Leroux. S'il n'y avait pas eu cela, il n'y aurait pas eu la manifestation. D'ailleurs, c'est la présidente de M^orice Leroux qui s'exprime ici ce soir.

Je veux bien mais l'effet « pas dans mon jardin », l'effet Nimby, on le connaît partout. Je l'ai cité au début de mon propos quand j'ai entendu les propos apocalyptiques que vous avez tenus, vraiment, c'était l'enfer d'avoir un groupe scolaire au sein du collège. Il n'y avait rien de pire. J'ai même lu dans un tract que des enfants de troisième allaient côtoyer des enfants de CM2 ! On avait l'impression que c'était l'apartheid, qu'ils seraient touchés par je ne sais quelle maladie.

On peut avoir des précautions, c'est légitime, on peut dire que c'est difficile, mais quand on a des propos excessifs et outrés, on ne sert pas sa cause.

Monsieur Chich rappelait, lors de la réunion, que le collège avait été construit pour un objectif de 850 à 900 élèves, on est très en deçà du nombre d'élèves qui le fréquentent.

Plus important encore, et je crois que c'est M. Llung qui l'a rappelé, la Ville s'est engagée voici plus de 10 ans, et Raymond Terracher qui était conseiller général aussi, pour la construction de ce nouveau collège. Aujourd'hui, se retrouver dans une situation « Pas dans notre collège » alors qu'il a bénéficié de la solidarité de la Ville, je trouve qu'il y a quand même une vue « Pas dans mon jardin ».

Nous avons eu d'autres exemples dans cette ville où des groupes scolaires, des lycées comme le lycée Brossolette, ont su accueillir parce qu'il le fallait dans des situations de travaux d'autres groupes scolaires ou d'autres établissements d'enseignement. Cela se fera encore.

Je trouve qu'il y a une vue un peu étroite à vouloir sortir tous les arguments qui font que c'est l'apocalypse lorsque, dans un collège, dans une situation donnée, on est amené à installer 8 modulaires. Il me semble que cela pourrait être entendu et conduire à un propos un peu plus mesuré sur la présence d'un groupe scolaire provisoire dans une situation donnée dans un établissement.

Ma conclusion vous montrera que nous pouvons avancer, je le souhaite, nous vérifierons quelle est la réalité des arguments, quels sont les bons ou les mauvais et quels sont ceux de type posture.

Nous ne sommes par arrivés au collège comme cela. Aussi bien M. Llung que M. Berthilier ont dit pourquoi nous y avons été conduits, dans un espace-temps qui se veut relativement rapide mais qui ne doit pas être dans la hâte. Ils ont dit pourquoi on ne pouvait pas sur le parking Léon Chomel. Par rapport à un collège, on peut préférer que les enfants soient à côté d'autres enfants qu'à côté de bulldozers sur un chantier. Je caricature un peu mais on peut y réfléchir.

Est-il mieux d'avoir des modulaires sur un chantier, pourquoi pas sur la lune ou à l'université que de les avoir dans un collège ?

Il y avait aussi la notion d'enceinte scolaire, le collège est une enceinte scolaire, un périmètre protégé d'une certaine manière, et le fait d'y penser n'est quand même pas l'apocalypse, au contraire. Par rapport aux parents d'élèves qui seront concernés par un groupe provisoire, on peut penser qu'ils y trouveront leur compte plutôt que d'être sur un parking ou dans un lieu qui évoluera au rythme d'un chantier.

Pour vous montrer que, sur ce plan, il faut aller vite, contrairement à ce qu'a dit M. Gluck, ce n'est pas en janvier 2016 que l'on installe les modulaires, c'est pour la rentrée 2016, septembre 2016. Je ne dis pas qu'on les construira 15 jours avant mais nous avons un an. Personne n'a jamais dit le contraire ou que l'on vienne me le prouver ici.

M. Olivier GLUCK.- Je n'ai jamais parlé de janvier.

M. LE MAIRE.- Un an nous sépare de cette rentrée, un peu plus même.

J'ai fait la proposition à M. Berthilier que, dans le courant du mois de septembre, nous reprenions tous les sites. Vous en avez annoncé avec des évidences qui semblaient aller de soi. On a vu ce qu'était le parking. Quand on ne connaît pas l'opération de la ZAC, c'est facile, on dit qu'on le fait sur le parking. Pourquoi pas ailleurs ? Vous avez cité des zones en friches, j'espère que ce ne sont pas les friches sur lesquelles on construira l'école et sur lesquelles on a hâté la démolition.

Cherchons, que chacun y contribue, que les parents d'élèves nous donnent un bel endroit, nous ferons une étude comparative et, avec une échéance au 30 septembre, avec les parents d'élèves qui nous enverront des solutions, avec M. Gluck qui nous en enverra aussi, qui nous en a déjà fait passer, nous ferons le recensement de tous les sites, les avantages et les inconvénients, et nous verrons.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité de la construction d'un groupe modulaire de 8 classes parce que nous savons pourquoi nous le faisons. Ensuite, si 80 % nous disent qu'il faut le faire sur un parking, nous verrons, mais il faudra assumer derrière et c'est ce qui nous différencie peut-être d'autres.

Des parents d'élèves qui ne sont peut-être pas là sont plutôt satisfaits de voir leurs enfants du primaire dans l'enceinte d'un collège plutôt que dans l'enceinte d'un parking à côté d'un chantier ou de bruits beaucoup plus importants que ceux des collégiens. Je sais bien que la responsabilité nous reviendra mais ceux qui auront proposé d'autres sites en disant qu'ils sont mieux devront faire la preuve de leur responsabilité citoyenne et pas seulement d'une responsabilité autocentrée sur « Pas dans mon collège ».

Dès maintenant, si vous avez des propositions à nous faire, des propositions miracles pour certains ou sur lesquelles nous aurions fermé les yeux parce que nous sommes aveugles, faites-les. À la fin du mois de septembre, nous choisirons. M. Berthilier qui ne manque pas de temps de concertation le fera, peut-être pas dans une assemblée générale ou une conférence de tous les citoyens villeurbannais mais avec le comité de coordination des parents d'élèves, ceux de M^orice Leroux, pourquoi pas ceux d'un autre collège, un groupe de travail de quelques dizaines de personnes. Il y aura des résultats et, à la fin, un choix qu'il faudra assumer. Je ne suis pas sûr que, derrière, tout le monde l'assumera même si ce choix a été fait le plus collectivement possible.

C'est la démarche que je vous propose. Nous verrons à l'usage où est la bonne foi, où est la mauvaise foi et où sont les attitudes de posture.

Je mets aux voix ce rapport dont je rappelle qu'il concernait une cession à la SERL.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

(Départs parmi le public)

M. LE MAIRE.- C'est dommage cela intéresse tous les habitants de Villeurbanne. Cela montre que beaucoup de choses se passent.

15 – ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE - AUTORISATION DE DÉMOLITION DONNÉE À LA SERL SUR L'ÎLOT L – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

16 – ZAC VILLEURBANNE LA SOIE - PROJET DE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (PEP), BILAN PRÉVISIONNEL DE LA ZAC ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE AU BILAN DE LA ZAC – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Là encore un beau dossier avec des équipements publics programmés. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Je vais laisser les groupes s'exprimer.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet fort complexe pour son montage financier est important pour Villeurbanne avec environ 5 000 nouveaux habitants et 3 750 emplois annoncés.

La première remarque est que, contrairement au projet d'extension des Gratte-Ciel, des emplois sont prévus en nombre mais à la périphérie de Villeurbanne. C'est un peu en contradiction avec le mode doux annoncé et imposé par la Métropole car ce projet éloignera les emplois des lieux de résidence, ceci étant relativement inévitable.

C'est pourquoi nous avons besoin d'un réseau de transports en commun plus ambitieux pour la Métropole, par exemple en déployant une ligne de métro en lieu et place du C3 voire sur un trajet parallèle Saint-Exupéry/La Part-Dieu pour soulager cette ligne fort saturée.

De plus, la saturation des parcs relais n'incitera pas les usagers à utiliser les transports en commun.

Je remercie les services techniques de la Ville pour avoir joint le rapport d'étude « Circulation » à ce projet. C'est un travail remarquable comme l'était sans doute le dossier qui a conduit à la construction de la gare de la Part-Dieu, toutefois le dossier de la Part-Dieu n'avait pas prévu la forte croissance du trafic de TER car, à l'époque, le pouvoir politique n'envisageait pas qu'il puisse se développer massivement.

C'était un manque de vision politique comme l'est aujourd'hui la politique de la Métropole en bannissant la voiture.

C'est un manque de vision et c'est une erreur de stratégie car la voiture deviendra propre et, d'une certaine façon, un moyen de transport en commun grâce à l'autopartage et à la conduite sans chauffeur qui se déploieront.

Pour finir, nous pensons que viser 41,5 % de logements sociaux et aidés, c'est trop, et cela compromet fortement la pérennité de ce quartier qui risque, comme d'autres quartiers de Villeurbanne à forte concentration de logement social, d'être en échec. Cette erreur, M. Collomb ne l'a pas faite pour Confluence mais, en conscience, vous la laissez faire à Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- La conclusion n'allait pas de soi, c'est la raison pour laquelle je restais interrogatif.

Monsieur Casola ?

M. Michel CASOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues, le quartier de la Soie fait partie de ces quartiers périphériques qui ont été complètement délaissés par la municipalité depuis de longues années. Il devait être, rappelez-vous, le quartier emblématique du XXI^{ème} siècle pour l'agglomération.

Encore aujourd'hui, les habitants ont l'impression d'être abandonnés. C'est notamment le cas des propriétaires demeurant à proximité du boulevard urbain, lesquels vivent un enfer à cause d'un camp de Roms se trouvant à proximité. Le réaménagement du site était donc nécessaire. On peut d'ailleurs s'étonner d'avoir attendu autant d'années pour réaliser non pas de grands travaux mais de simples réaménagements ou embellissements du site.

Depuis 2009, le quartier dans sa globalité fait l'objet d'un vaste projet urbain sous la direction du Grand Lyon puis de la Métropole. Premier constat : ces aménagements qui incluent la ZAC Villeurbanne La Soie nous échappent. Ils sont en réalité l'accomplissement de dessein d'un autre maire, celui de Lyon, en tant que président de la Métropole. C'est d'ailleurs bien la preuve que nous avons déjà perdu la maîtrise du développement de notre ville.

Avant d'évoquer ce projet d'équipement public, je voudrais évoquer la situation de ce qui devrait être le cœur du Carré de Soie rénové, à savoir le pôle de loisirs et de commerce.

Ce site connaît de grandes difficultés car il n'a pas trouvé sa place comme lieu de commerce depuis 2012, trois ans après son ouverture, des commerces ont commencé à mettre la clef sous la porte, suivis par de grandes enseignes. L'avenir du site est donc incertain car, hormis le cinéma multiplexe et les restaurants, nombre de commerces risquent de partir dans le futur.

C'est préoccupant pour l'avenir de tout le Carré de Soie car un pôle commercial fantomatique en semaine n'est pas fait pour promouvoir l'image d'un quartier qui n'était déjà pas bien attractif hormis pour les turfistes.

Le projet de la ZAC Villeurbanne La Soie qui nous est proposé est donc la seconde phase du projet 1, celle qui vise à implanter des résidents. Remarquons tout d'abord que nous sommes loin du projet initial qui proposait un quartier entre ville et nature. Dans ce projet, on se contente en réalité d'implanter des logements de préférence sociaux pour ne pas perdre des électeurs et de construire des équipements fonctionnels nécessaires. Nous espérons qu'architecturalement nous n'aurons pas encore droit à des immeubles disgracieux ou du bétonnage tous azimuts et à quelques espaces verts qui n'auront de parc que le nom.

Il ne faudrait pas que ce projet se limite à une simple opération immobilière, sa réussite passe obligatoirement par la création d'un nouveau quartier de Villeurbanne avec identité.

Dans le cas contraire, nous sommes en train de créer un quartier sans âme qui risque, de par sa position géographique, de se transformer en ZUP.

Deuxième point de désaccord, la participation financière de notre commune, 3,3 M€, soit un endettement de 628 000 € durant 5 ans pour un projet métropolitain.

Autre point, la question des transports en commun largement sous-estimée, notamment la liaison bus ou métro Carrée de Soie/Part-Dieu/centre de Lyon déjà saturée.

Enfin, le coût du déménagement qui apparaît totalement démesuré pour une association qui était déjà logée par une propriété municipale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- M. Llung souffre de la chaleur et des propos de M. Casola. Je ferai preuve d'anticipation, la prochaine fois, votre propos ne sera pas de meilleur niveau.

J'essaye de vous répondre sur certains éléments. C'est un projet qui date de 2001 et non pas de 2009, même si des réalisations sont plus récentes pour ce qu'on voit sortir de terre au Carré de Soie. C'est un grand projet d'agglomération sur 500 hectares, 150 opérationnels, et un grand secteur sur Villeurbanne. C'est donc tout un pan de Villeurbanne qui existe déjà mais qui se renouvellera rue de la Soie, rue de la Poudrette, avec la limite de la voie ferrée jusqu'à la route de Genas.

S'agissant de l'urbanisme, la compétence est au Grand Lyon depuis sa création, une cinquantaine d'années, pour autant, nous arrivons assez bien à suivre l'urbanisme dans cette ville. Le travail avec la Métropole ou le Grand Lyon précédemment ne se passe pas si mal du moment que l'on s'implique dans ces dossiers.

Monsieur Casola, vous avez fait un tableau un peu délicat du commerce tel qu'il fonctionne au centre commercial Carré de Soie. Ce qui se passe en ce moment, ce n'est pas tout à fait cela : des commerces fonctionnent bien (cinémas, restaurants), quelques départs d'indépendants du Carré de Soie comme Jardiland parce que ce sont des problèmes d'enseigne nationale, et par ailleurs un opérateur commercial qui ne remplit pas tout à fait son contrat qui est de trouver du commerce de loisirs. Il nous dit qu'il n'y arrive pas et il cherche à installer une surface alimentaire. Sauf que j'observe qu'il y a dans d'autres secteurs de l'agglomération des commerces de loisirs qui se profilent, c'est le cas sur Auchan Saint-Priest d'où partiront IKEA et Leroy Merlin, c'est ce groupe qui cherche à développer du commerce de loisirs, c'est le cas aussi autour du Grand Stade où le commerce dépassera un peu l'activité liée au football avec des commerces de loisirs un peu différents.

Nous tenons bon. Avant d'implanter une surface alimentaire qui par ailleurs déstructure nos autres projets, il faut qu'un effort soit fait par Alteria de trouver des opérateurs commerciaux qui fassent bien du commerce de loisirs parce que c'est son contrat et il faut qu'il respecte les choses.

Pour l'emploi, Monsieur Morel, je n'ai pas tout à fait compris votre remarque. En l'occurrence, c'est la ville des hyper-courtes distances que nous faisons au Carré de Soie, l'emploi va même précéder le logement. Ce n'est pas mathématique, tous ceux qui travailleront au Carré de Soie n'y habiteront pas nécessairement mais ils en auront la possibilité. C'est déjà pas mal. Ce n'est pas le cas partout.

On ne va pas fichier chaque personne pour savoir où elle travaille, si elle prend le métro ou pas. C'est un lieu extrêmement bien desservi par les transports en commun, contrairement à ce que j'ai entendu, se mêlant le tramway et le métro, je ne suis pas sûr qu'il y ait d'équivalent aussi fort partout, plus la station multimodale. C'est une desserte extrêmement forte, c'est le plus important.

Quant aux logements sociaux, vous avez fait un petit amalgame : le taux de logement locatif social est prévu à 28 %, un peu plus que la loi ne nous y oblige (25 %) quand le taux actuel de Villeurbanne est de 25,53 %. Les autres produits sociaux, c'est de l'accession sociale à la propriété, de l'accession sécurisée. Ces personnes deviennent des propriétaires, la différence étant que le prix au mètre carré est moins cher et correspond mieux aux revenus de 70 % des habitants.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre - 2 abstentions) -

17 – PLAN DE STATIONNEMENT DE VILLEURBANNE - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU STATIONNEMENT PAYANT – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Nous avons cinq demandes d'intervention. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, ce qu'il est proposé d'adopter cet après-midi par notre assemblée, c'est la poursuite d'un travail que nous avons commencé en 2011 autour de la question du stationnement qui est un outil de travail important pour maîtriser les déplacements dans une agglomération comme la nôtre, en complément d'autres.

M. Morel a parlé de l'autopartage, je suis heureux qu'il s'en félicite puisque la ville de Villeurbanne a été particulièrement moteur dans ce domaine, comme sur les modes doux, sur le développement de Velov qui prend 20 % de plus chaque année.

Le stationnement est un outil important dans tout ce panel de possibilités.

Depuis 2011, nous avons fait beaucoup de choses, notamment un premier diagnostic qui avait révélé des dysfonctionnements en matière de stationnement sur Villeurbanne. Sur 2 000 véhicules qui étaient en stationnement gênant en permanence de jour comme de nuit sur tout le territoire, plus de 30 % du stationnement privé n'était pas utilisé ; le fait est que les Villeurbannais, contrairement à la croyance souvent propagée, ne sont pas si motorisés que cela puisqu'ils ont 0,83 véhicule par foyer.

Tous ces éléments et d'autres encore nous avaient conduits à faire deux premières phases d'extension du stationnement payant dans le centre-ville et autour de la place Wilson, que nous avons évaluées en 2013. Nous avons mis dans le compte rendu des commissions le résultat de cette évaluation qui montrait clairement que l'on divisait quasiment par deux le stationnement gênant, qui montrait une satisfaction assez élevée des usagers, notamment de la vignette résident puisqu'ils se sont déclarés à 84 % satisfaits. Ils estimaient qu'il était plus facile de se garer depuis les deux premières phases de stationnement payant.

Au vu de ce bilan, nous avons décidé de poursuivre sur deux nouvelles phases qui vous sont présentées ce soir, la première concerne 1 000 places de stationnement qui passeront payantes dans le secteur de Charpenne-Tonkin à côté de la place Wilson, et une autre dans le secteur de Tolstoï nord, entre le cours Tolstoï et la rue du 4 Août, les deux faisant à peu près 1 000 places payantes, pour un démarrage au 5 octobre 2015.

Ensuite, nous envisageons une autre phase au premier trimestre 2016 sur le secteur des Charmettes et le secteur de Cusset pour un millier de places à nouveau qui passeront payantes.

Tous ces secteurs connaissent une congestion assez forte, ils sont saturés à plus de 90 % voire 95 %, ce sont des secteurs où il est très difficile de se garer et l'objectif est de rendre plus facile la rotation et le stationnement, notamment pour les résidents au travers de la vignette.

Un rappel sur ce que nous avons pu faire grâce aux premières phases de stationnement payant en matière de reconquête de l'espace public. Cela nous a permis de gagner de la place puisque, s'il y a plus de rotation, si on libère de l'espace public, on peut faire autre chose. Cela nous a permis de planter plusieurs dizaines d'arbres sur la voie publique et l'on peut constater en cette période le bénéfice que nous pouvons tout un chacun en tirer quand on se déplace à pied dans la ville. Il y a plus de monde sur les trottoirs ombragés que sur les trottoirs qui sont en plein soleil.

C'est un réel gain pour notre ville.

Cela nous a permis également de développer d'autres formes de stationnement telles que le stationnement pour les deux-roues motorisés qui sont depuis longtemps garés sur les trottoirs. Depuis que nous avons cette politique de développement de places de stationnement pour les deux-roues, on arrive à libérer les trottoirs et faciliter la marche à pied qui est le premier des modes doux.

Ces propositions sont le fruit d'une concertation puisque cela a été présenté le 2 juin dernier à tous les conseils de quartier concernés, nous avons eu une discussion qui a duré un certain temps. Le consensus était plutôt partagé avec ces conseils de quartier sur ces propositions modulo quelques détails à la marge.

Enfin, même si ce n'est pas dit dans la délibération, l'extension du payant au 5 octobre s'accompagnera d'un autre projet qui est la possibilité de payer son stationnement de façon dématérialisée. Avec un téléphone

mobile, il sera possible de s'acquitter de son stationnement, ce qui rendra l'acceptabilité et la capacité de payer plus facile mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le 1^{er} juin dernier, ce Conseil a voté la création de 8 postes d'ASVP qui permettront d'assurer le contrôle des nouvelles zones qui passent payantes. Cette délibération qui créait les 8 postes d'ASVP a été adoptée par 51 votes pour et 4 contre, il ne fait aucun doute que cette délibération sera adoptée aussi largement.

M. LE MAIRE.- Cela, nous verrons !

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

Mme VESSILLER.- Merci Monsieur le Maire.

Avant de parler du stationnement, je tiens à dire quelques mots sur ce qui s'est passé précédemment. Nous regrettons vos propos ainsi que ceux de votre adjoint sur une éventuelle supposée instrumentalisation des parents d'élèves car vous voulez affaiblir leurs propos alors qu'il n'y a pas lieu.

Les parents ont écrit à tous les groupes politiques et ils nous ont demandé à nous, il est vrai, s'il était possible d'intervenir lors du prochain Conseil Municipal. Nous leur avons en effet indiqué qu'il y avait un article 10 dans le règlement intérieur, nous l'assumons totalement et très tranquillement, il n'y a aucun problème, et cela n'a rien à voir avec une quelconque instrumentalisation.

M. LE MAIRE.- Quand on s'en défend tellement, cela vaut avec !

Mme Béatrice VESSILLER.- Nous avons bien entendu votre proposition de travail d'ici à fin septembre et nous nous en réjouissons, cette analyse comparative de différents sites, car c'est ce que nous vous proposons. Nous y participerons volontiers.

Sur la délibération du stationnement, la régulation du stationnement, notamment résidentiel, a pour objectif de réduire l'usage de la voiture en ville, non pas la possession mais bien l'usage, notamment sur des trajets qui peuvent être faits en transports en commun, à pied ou en vélo. Par ces temps de canicule, de pollution et après le sommet Climat et Territoires de la semaine dernière et les engagements des collectivités locales à agir à leur niveau, il est plus que nécessaire de mettre en œuvre toutes les politiques locales efficaces dans ce domaine.

Nous étions favorables à la mise en place d'une vignette résident sur une zone de stationnement payant élargie voici quelques années, en l'ayant même initiée au mandat précédent. Nous sommes donc favorables à l'extension de cette zone dans les différents quartiers proposés.

L'enquête menée auprès des résidents du périmètre actuel est très intéressante : plus de 80 % de satisfaction, une plus grande facilité à se garer, donc une situation plutôt positive.

Nous regrettons néanmoins que la Ville n'ait pas fait le choix de discuter et d'expliquer plus le choix de cette extension en invitant les habitants concernés à des réunions publiques avec le conseil de quartier pour mettre en débat les résultats de l'enquête et discuter du périmètre de l'extension. C'est sans doute parce que la nouvelle charte des conseils de quartier n'avait pas encore été votée...

Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Front National, Monsieur Casola ?

M. Michel CASOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous n'allons pas voter cette délibération pour les raisons suivantes.

Tout d'abord parce que cette extension de stationnements payants a pour premier objectif de trouver des recettes publiques supplémentaires à ajouter au million d'euros que vous rapporte le stationnement, somme doublée en trois ans.

Ensuite, l'offre actuelle des transports en commun ne permet pas de se déplacer de façon correcte dans notre commune.

Enfin, pour certains emplois liés qui ne bénéficient pas de parking sur leur lieu de travail, c'est une contrainte supplémentaire notamment pour les employés de la clinique du Tonkin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- La clinique du Tonkin ira bientôt au Médipôle.

Madame Panico pour le groupe Les Républicains ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire et chers collègues,

Vous nous proposez ce soir l'extension du périmètre du stationnement payant de Villeurbanne. Notre groupe avait soutenu avec pragmatisme et responsabilité en juillet 2012 la création du nouveau plan de stationnement. Les principaux objectifs présentés correspondaient aux attentes des Villeurbannais, notamment pour décongestionner certains secteurs de la ville ou lutter contre le stationnement sauvage qui est une véritable gêne quotidienne pour nombre de nos concitoyens.

Certains résultats sont notables, notamment sur la place Wilson.

Lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2012, nous avons rappelé que, pour de nombreux Villeurbannais, la voiture était indispensable pour se rendre sur leur lieu de travail et qu'ils n'avaient pas la solution de rechange de prendre un transport en commun profitant d'un stationnement gratuit et qu'ils seraient désormais confrontés à une zone payante.

Une telle mesure a un impact à la fois financier et social sur une catégorie importante de nos concitoyens pour qui la voiture est un moyen de transport pour travailler. L'instauration d'une vignette en faveur des résidents suivant l'exemple lyonnais répondait en partie, et seulement en partie, à cette inquiétude.

Notre groupe affirmait rester vigilant sur ce dossier pour défendre nos concitoyens touchés par l'extension du périmètre payant et éviter toute idéologie anti-voiture.

Quelle prémonition quand on lit votre rapport présenté ce soir à notre assemblée !

Vous proposez de prolonger l'extension du périmètre payant pour accompagner, je vous cite, « *les grands projets de développement urbain que sont les réaménagements du cours Émile Zola et de la ligne C3* ».

Les commerçants et les riverains de ces quartiers de Villeurbanne vont subir pendant des mois les nuisances liées à ces travaux avec absence de stationnement et labyrinthe de circulation pour se retrouver à la fin de ces chantiers avec des places de stationnement en nombre réduit et payantes. Une vraie double peine pour les riverains et les commerçants de Cusset, des cours Tolstoï et Émile Zola !

Politique complètement contradictoire avec la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le quartier Tolstoï Grand-Clément. D'un côté, vous semblez vouloir défendre le commerce de proximité, de l'autre, vous réduisez le nombre de places de stationnement et l'attractivité de ces commerces.

On comprend mieux, Monsieur le Maire, votre attachement à Alfred Jarry.

Les commerçants de Cusset vous ont déjà alerté sur la fragilité de leur situation financière, chute inquiétante

du chiffre d'affaires et menaces de faillite. Instaurer un stationnement payant devant ces commerces, c'est les condamner face à une concurrence du Carré de Soie qui offre de vastes parkings gratuits.

Pourquoi refuser le stationnement résidentiel cours Émile Zola ou cours Tolstoï où de nombreux Villeurbannais habitent dans des immeubles anciens sans parking souterrain et souvent avec de faibles revenus ?

Monsieur le Maire, nous vous demandons de suspendre cette extension et de mettre en place une vraie concertation avec les riverains, les commerçants et acteurs économiques, les différents groupes de l'opposition et pas seulement les conseils de quartier, pour trouver ensemble des solutions à la problématique du stationnement à Villeurbanne.

Sans suspension et concertation, notre groupe votera contre ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci de votre référence à Alfred Jarry, cela a donné un côté littéraire à votre propos qui en manquait un peu.

Monsieur Merlin pour le groupe RRC ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'extension du stationnement payant tel qu'il nous est proposé ce soir est une bonne chose pour la ville. Je vais vous répéter le raisonnement que j'ai utilisé lors de l'adoption du rapport qui permettait de recruter des agents chargés de surveiller l'extension de ce stationnement. Désolé si je me répète mais je ferai au moins œuvre de pédagogie.

Oui, cette extension du stationnement payant est une bonne chose. D'ailleurs, la ville de Colombes, dans les Hauts-de-Seine, lors de l'adoption de son plan de stationnement, avait utilisé le slogan « Mieux stationner, c'est mieux vivre ».

J'y vois deux conséquences et une vertu.

D'abord, l'offre de stationnement est plus importante. L'expérience le prouve, l'extension du stationnement payant permet de lutter contre le phénomène des voitures ventouses et elle fait entrer les véhicules qui bénéficient de garages privés et qui, par facilité, se garaient sur la voie publique. Ces véhicules rentreront désormais à l'intérieur des garages privés.

Les véhicules ventouses, qu'est-ce que c'est ? Ce sont ces véhicules qui restent des semaines et des semaines, une pratique qui est interdite par le code de la route mais qui, hélas, est difficilement détectable, et sans doute les mêmes qui vitupèrent contre le fait d'avoir à payer le stationnement dans le futur sont les mêmes qui vont désormais devoir changer de pratique.

Parce que, mes chers collègues, il nous faudra faire œuvre de pédagogie, je livre à votre réflexion deux choses. D'abord, une voiture passe 95 % de son temps à l'arrêt. J'ai lu un sondage sur les dépenses courantes qui indisposaient le plus les Français, je vous les livre : le paiement du wifi dans les hôtels et le stationnement.

Nous avons encore beaucoup de pédagogie à faire.

Il faut le dire, la politique de stationnement n'est pas une manifestation brutale de l'ordre public mais un instrument de la politique de stationnement tel que l'a évoqué le rapporteur.

D'ailleurs, dans la loi MAPTAM du 26 janvier 2014, le législateur a utilisé cet esprit puisque, désormais, le stationnement payant sera dépenalisé : dès 2016, soit l'automobiliste paiera une redevance, soit il paiera un

forfait post-stationnement mais il y aura une dépenalisation. Cela rejoint bien l'idée que la politique de stationnement est une manière de diriger les déplacements.

Cela a déjà été dit, l'extension du stationnement payant permet la lutte contre le stationnement illicite sur le trottoir. Mes chers collègues, vous êtes tous à un moment de la journée piétons et rien n'est plus pénible que de trouver des véhicules sur les trottoirs. Si on augmente l'offre de stationnement, il y aura sans doute moins de véhicules sur les trottoirs. En tout cas, l'expérience le prouve.

Enfin, l'extension du stationnement payant développe une vertu, c'est le partage. Le domaine public ne se monopolise pas, il se partage, et d'ailleurs cette notion va dans le droit fil des mobilités modernes. Effectivement, le Velov où l'on partage un vélo, le Bluely où l'on partage un véhicule, le covoiturage. Nous nous acheminons vers cette notion de partage qui sera le maître mot des mobilités modernes dans le futur.

C'est passionnant mais ce n'est pas seulement le but de ce rapport ce soir, vous l'avez compris à mes propos, le groupe auquel je suis affilié votera favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gandolfi pour le groupe socialiste ?

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

À Villeurbanne, la voiture a sa place, pas toute la place. Vous me pardonnerez de citer notre propre slogan municipal en faveur du stationnement résidentiel mais il illustre bien nos principes en la matière.

Favoriser un meilleur partage de l'espace public, tel est l'objectif de notre action. Depuis de nombreuses années, les grandes agglomérations réduisent la place de la voiture en centre-ville pour faire émerger les autres usages, et le plan de stationnement est un outil pertinent pour cela, mais une telle mesure n'a de sens que parce qu'elle s'inscrit dans une stratégie plus globale de déplacement et d'aménagement de l'espace public.

L'extension du stationnement payant sur le quartier Charpennes-Tonkin, aux Charmettes et à Cusset facilitera les conditions de stationnement dans des secteurs congestionnés et accompagnera les projets de développement urbain.

En limitant les voitures ventouses, le stationnement payant favorise aussi l'attractivité du commerce local et limite le stationnement pendulaire. D'un autre côté, l'extension concomitante du stationnement résidentiel vise à inciter, par une politique tarifaire avantageuse, les habitants à laisser leur voiture sur la voirie pour utiliser d'autres modes de transport.

Cette délibération illustre aussi notre méthode pragmatique fondée sur une large concertation. Cela a été le cas en 2011, cela a encore été le cas cette fois-ci. Notre démarche s'est construite à partir d'un diagnostic qui a révélé les spécificités de notre commune. Par exemple, le fait que les Villeurbannais disposent de moins d'une voiture par ménage, une offre privée de stationnement particulièrement abondante, 70 000 places privées contre 20 000 places en voirie, une occupation importante de l'espace public par la voiture au détriment des autres usagers (je pense ici au stationnement sauvage sur les trottoirs).

C'est fort de ces constats que nous avons avancé des solutions dans lesquelles s'inscrit cette deuxième phase de l'extension du stationnement payant.

Je disais en introduction que le plan de stationnement n'était qu'un outil d'une stratégie plus large. C'est le cas en effet. Viser un meilleur équilibre des usages sur l'espace public nécessite de mener plusieurs actions de front. Par exemple, développer les transports en commun comme nous allons le faire sur la ligne C3, intégrer un meilleur équilibre entre les usagers dans la réflexion des aménagements urbains comme nous l'avons fait pour le réaménagement du cours Émile Zola, mais aussi faire émerger de nouvelles pratiques comme l'autopartage avec le développement de 13 stations Bluely sur notre territoire.

C'est donc une politique globale que nous menons.

Comme d'autres collectivités, Villeurbanne prend toute sa part dans les défis de lutte contre le réchauffement climatique et de pacification de la vie urbaine.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Quelques éléments de réponse à ces interventions.

Madame Vessiller trouve ce plan plutôt bien mais il faut toujours trouver un mais et elle regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation mais quand même, depuis 2011, la concertation, en tout cas sur les enjeux d'un plan de stationnement, sur la façon de faire tout ce qui a été décrit par différents groupes a eu lieu. Il y a eu beaucoup de discussions. On ne va pas répéter systématiquement toujours la même chose, je pense que les citoyens sont capables de comprendre.

La concertation a eu lieu, elle a fait plutôt l'objet d'un consensus. Il faut aussi savoir se tenir à ces choses-là.

Quant aux propos de M. Casola du Front National, je n'ai pas tout compris mais peu importe. Sur son propos qui consiste à dire que le premier objectif est de faire des recettes, je rappelle que pour que la régulation du stationnement fonctionne, il faut qu'il soit contrôlé, donc qu'il y ait des agents de contrôle. Ils ne sont pas hors sol, ils ont un salaire, du matériel, cela a un coût pour la collectivité.

Pour financer ces salaires et ces matériels, il existe deux façons : soit c'est l'impôt qui paye totalement cette charge et on laisse le stationnement gratuit, soit c'est un partage entre les usagers et l'impôt qui permet de financer cela. Nous avons clairement fait le choix de la deuxième solution et nous l'assumons.

Sur le propos de Mme Panico de Les Républicains, il y a une certaine incohérence. D'une part, vous réclamez sur certains secteurs où la vignette résident n'est pas autorisée comme sur le cours Émile Zola qu'on la mette en place, d'autre part, vous réclamez que l'on facilite le stationnement et la rotation pour les commerçants. Je vous rappelle que, sur le cours Émile Zola, si la vignette résident n'est pas autorisée, c'est bien parce qu'on souhaite autoriser la rotation pour les commerçants. On ne peut pas faire les deux en même temps.

Si le cours Émile Zola est rempli de véhicules des résidents, il n'y a plus de place pour les clients des commerces. Il faut savoir peser les choses et on le voit sur le plan affiché, ce sont certains secteurs bien identifiés, le cours Émile Zola, l'hyper centre-ville et le début du cours Tolstoï, qui répondent à ce besoin de rotation et sur lesquels la vignette résident n'est pas autorisée.

Vous avez évoqué une idéologie anti-voiture. Vous le répétez à l'envi et chacun à votre tour dans votre groupe le répète. Pour autant, nous vous le disons depuis des années, nous souhaitons mieux partager l'espace public, ce n'est pas supprimer la voiture. Nous sommes conscients que les voitures sont nécessaires mais peut-être faudra-t-il l'envisager sous une autre forme.

C'est la raison pour laquelle, depuis deux ans, nous travaillons beaucoup au développement de Bluely. Ce que disait M. Merlin est tout à fait vrai, c'est une solution d'avenir pour chacun d'entre nous pour se déplacer autrement. Vous l'avez dit aussi M. Morel, je le concède.

Il nous faut aussi sortir des schémas de l'après-guerre et commencer à penser les choses autrement, nous projeter dans l'avenir.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 9 contre) -

**18 – MISE EN PLACE D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) –
Mme Claire LE FRANC**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**19 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTUREL –
M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**20 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE PETITE
ENFANCE SUR LE TERRAIN DES SŒURS – Mme Sarah SULTAN**

M. LE MAIRE.- Cela marque l'entrée en opérationnalité d'un projet important. J'ai une demande du groupe Les Républicains pour une explication de vote et une demande du groupe Communistes et Républicains.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Notre explication de vote est retirée.

M. LE MAIRE.- Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- C'est un beau projet. C'est une opération qui s'étendra sur 3,5 hectares au nord de la commune. Tout est écrit dans la délibération.

La Métropole a confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon une concession d'aménagement pour la construction de logements et du réseau viaire. La Ville de Villeurbanne, c'est ce qui nous intéresse ce soir, reste maître d'ouvrage pour la réalisation du pôle petite enfance.

Ce pôle petite enfance comprendra 42 places pour un équipement d'accueil de jeunes enfants, 2 relais d'assistantes maternelles, un pôle d'accueil de loisirs sans hébergement maternel car il en manque dans cette ville. Il y aura aussi un travail de soutien à la parentalité puisqu'on sera sur le même lieu.

Je laisse la parole à M. Bravo, je lui répondrai après.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Ce sera très rapide Monsieur le Maire.

Nous tenons à féliciter l'engagement de la majorité sur ce projet, nous trouvons très intéressant une construction de crèche vu la nécessité d'accueillir les nouveaux arrivés sur cette planète. Il n'y a pas moins de 80 places au total sur cette crèche, c'est à souligner. Je tiens aussi à souligner la haute qualité environnementale de ce bâtiment qui est quand même un exemple. On peut faire cocorico de temps en temps.

Je remarque aussi que de la géothermie sera projetée sur ce bâtiment. Lors du précédent mandat, j'avais travaillé avec les services sur cette question. On voit enfin qu'un projet sort un peu de terre. Même si nous avons une nappe phréatique très favorable à Villeurbanne car elle n'est pas très profonde, à peine à 6 mètres, ce n'est pas aussi facile dans la mesure où la réglementation n'est pas simple pour alimenter un bâtiment en chaleur mais aussi en rafraîchissement.

Je tiens aussi à marquer en conclusion que nous devrions étudier un peu plus les besoins de crèches parce que j'entends beaucoup de nouveaux parents qui rencontrent d'énormes difficultés à inscrire leurs enfants dans les crèches villeurbannaises, ils se tournent vers les assistantes maternelles mais beaucoup de familles ont des difficultés financières et nous devons y regarder de plus près et voir comment avancer davantage sur cette question de l'accueil des tout-petits.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo. Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Merci pour ce beau projet. Pour les enfants, ce sera très bien.

Vous disiez qu'il faudrait construire des équipements petite enfance, nous avons en projet l'EAJE Pasteur qui sortira en septembre 2016, un jardin d'enfants pour les 2-4 ans. Les enfants restent dans les équipements jusqu'à leur scolarisation et, dans le centre de Villeurbanne, nous n'avons aucune école en REP, ils restent jusqu'à 3 ans et demi. Nous avons des enfants de 3 mois à 3 ans et demi, c'est un travail exceptionnel que le personnel fait aujourd'hui.

La ZAC Maisons-Neuves sortira en 2017, ainsi que d'autres projets innovants. Nous n'aurons jamais assez de places pour tous les enfants villeurbannais parce qu'aujourd'hui les équipements coûtent très cher, c'est la Ville et la CAF, on n'a pas d'autres aides.

Nous avons aussi 1 200 assistantes maternelles dans cette ville, c'est beaucoup plus cher qu'une place en équipement petite enfance mais nos critères sont pour les familles en difficulté. Quand vous dites, Monsieur Bravo, que des familles ne peuvent pas payer des assistantes maternelles, dans nos critères, nous prenons les femmes qui sont seules parce que, quand elles sont seules avec 2 enfants, c'est beaucoup plus difficile de payer une assistante maternelle. Nous essayons d'être équitables, ce n'est pas toujours évident mais ce sont nos critères.

Nous avons 14 relais contre 8 à Lyon, avec des directrices qui accueillent les parents et des professionnels.

Nous devons travailler avec la Métropole par rapport aux assistantes maternelles. On nous dit que certaines sont au chômage, elles ont compris qu'il ne fallait pas travailler que sur du temps plein parce qu'il y a une précarisation des familles, elles ont des petits temps et elles ont changé leur façon de travailler.

Nous avons aussi des projets innovants avec l'économie sociale et solidaire, peut-être un pôle enfance pour le centre des Gratte-Ciel puisqu'il manque pas mal de places. Nous cherchons des idées mais créer des équipements pour tous les enfants de Villeurbanne, ce n'est pas possible parce que la crèche est toujours mieux mais ce n'est pas si évident que cela.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ - PROGRAMMATION 2015 –
Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

22 – POLITIQUE DE LA VILLE - ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMÉRATION – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je rappelle que ce contrat a été adopté à la Communauté urbaine non pas lors de sa séance d'hier mais de celle du 29 juin, puisque nous sommes partie prenante d'un document et plus globalement des actions qui sont menées dans ce cadre.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire, chers collègues, à travers cette délibération, il s'agit pour nous d'adopter le contrat de ville d'agglomération qui est le premier acte dans la concrétisation de la nouvelle politique de la ville.

Ce contrat s'établit dans un contexte particulier en mutation, tout d'abord une évolution de la géographie prioritaire avec l'application de la loi Lamy qui institue de nouveaux périmètres pour l'État, fondés sur le critère unique de concentration de pauvreté. Pour Villeurbanne, il s'agit de 6 quartiers sur cette nouvelle géographie.

D'autres programmations au niveau de la Ville arrivent aussi avec le programme de renouvellement urbain où deux quartiers de Villeurbanne, Saint-Jean et Les Buers, font partie de cette programmation au titre de la rénovation urbaine, une évolution institutionnelle avec la création de la nouvelle collectivité qu'est la Métropole ; enfin, un contexte de crise économique et sociale qui perdure depuis 2008 et touche plus fortement les plus vulnérables.

Dans ce contrat, trois axes stratégiques sont déclinés.

Le premier, c'est l'enjeu des transformations et de l'intégration de ces quartiers populaires à la Ville mais plus largement à la Métropole.

Le deuxième, une mobilisation des politiques publiques, celles dites de droit commun, de l'ensemble des partenaires. Un travail s'est engagé afin de repérer comment ces politiques de droit commun bénéficient aux habitants de ces quartiers.

Plus largement, la Métropole doit encore réfléchir à ses politiques de solidarité en direction de ces quartiers populaires et de leurs habitants et notamment de ses nouvelles compétences.

Le troisième axe du contrat vise au renforcement du lien social.

Ce sont trois axes stratégiques auxquels s'ajoutent deux thématiques qui irriguent l'ensemble des actions de la politique de la ville.

La première, c'est la jeunesse et sa place dans notre société.

La seconde est celle visant à la lutte contre les discriminations et plus particulièrement la thématique de l'égalité femmes/hommes. Il s'agit donc du canevas du contrat métropolitain.

Ce contrat sera également décliné à l'automne à l'échelle de notre ville, une convention locale précisera les priorités territoriales à notre échelle à travers différentes orientations qui ont été esquissées au titre de l'année 2015 et évoquées lors de notre précédent Conseil Municipal.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Le Franc.

Une intervention du groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le contrat de ville 2015-2020 de la Métropole de Lyon est un document fort intéressant. On peut y lire : « *Les 15 communes QPV (quartier politique de la ville) concentrent 41 % des logements sociaux du Grand Lyon alors qu'elles ne représentent que 26 % des résidences principales* ».

D'après ce document, et je partage ce point de vue, les quartiers à problème sont les quartiers où le taux de logement social est élevé. Le document ajoute qu'il faut « *contribuer à travers le renouvellement urbain à l'objectif de rééquilibrage du logement social dans l'agglomération en développant le logement social dans les communes les moins pourvues* ».

Cela devrait donc être partout sauf à Villeurbanne qui comprend déjà 6 quartiers difficiles car ayant un taux de logement social trop important toujours d'après ce document !

De plus, Saint-Jean demeure le parent pauvre de Villeurbanne, reste isolé et prochainement sans médecin généraliste. Un téléphérique du terminus de la Feysine à Laurent Bonnevey en passant par Saint-Jean, comme nous l'avons déjà proposé, serait une solution peu polluante, moderne et économe qui désenclaverait à moindre coût ce quartier que vous délaissez.

Pour finir, la meilleure arme contre les quartiers en difficulté, c'est la bonne santé économique : un taux de chômage à moins de 5 % comme en Allemagne au lieu des plus de 10 % actuels aurait beaucoup plus d'effets bénéfiques sur les quartiers difficiles que toutes les mesures annoncées.

Nous voterons néanmoins ce texte puisque nous approuvons le contenu du contrat !

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La politique de la ville menée depuis 30 ans, indispensable pour essayer de lutter contre les fractures sociales et territoriales, n'a pas enrayé les « tendances lourdes » de ségrégation observées tant dans l'agglomération qu'à Villeurbanne, comme au plan national. C'est pourquoi le nouveau contrat de ville doit encore viser à s'atteler aux causes structurelles des inégalités, comme d'autres politiques de droit commun, là aussi au plan national et local.

Cette politique doit s'articuler autour de projets partagés par l'ensemble des acteurs, y compris les habitants comme le prévoit la loi Lamy. Si les conseils citoyens n'ont pas pu être mis en place pour l'élaboration des contrats pour des questions de délai, c'est dans sa mise en œuvre et la convention locale villeurbannaise qu'il faudra innover sans doute pour réellement associer les habitants aux actions, pour soutenir des initiatives citoyennes, voire mettre en place des dispositifs de co-décision.

Le contrat de ville comporte de nombreuses pistes d'actions auxquelles on ne peut que souscrire mais nous tenons à insister sur quelques points.

Tout d'abord, une approche territoriale.

Le quartier de Saint-Jean est toujours en politique de la ville dans la nouvelle géographie, ce dont nous nous félicitons, mais il faut que la Ville et la Métropole soient très proactives pour le développement de ce territoire et le mieux-vivre de ses habitants car, depuis l'étude prospective lancée en 2006, rien n'a encore beaucoup bougé sur Saint-Jean, il reste le quartier de « l'autre côté du périph' ».

Ensuite, une approche thématique.

L'emploi, l'insertion et la formation doivent être des enjeux principaux de la réussite de ce nouveau contrat de ville et de sa déclinaison locale.

On sait que la situation des habitants des zones urbaines sensibles est préoccupante avec un taux de demandeurs d'emploi de 25 %, sans qualification, avec les jeunes particulièrement concernés puisque, dans l'agglomération, ce sont 44 % d'entre eux en quartier prioritaire qui sont sans diplôme.

Les actions proposées sont utiles, bien sûr, mais plusieurs d'entre elles ont déjà été mises en œuvre. L'un des enjeux est bien la préservation des moyens humains et financiers pour poursuivre et mieux les articuler, notamment avec les compétences de la Métropole voire de la Région sur les questions de formation, tout particulièrement à destination des publics jeunes.

Le plan métropolitain d'insertion, en cours d'élaboration, et le renforcement des structures d'insertion sont des actions importantes et indispensables de la métropole solidaire et durable avec des gisements d'emploi dans l'économie circulaire, le réemploi des objets usagers, les services à la population, la rénovation des bâtiments. Là aussi, les moyens financiers de la Métropole ne doivent pas manquer et notamment ne pas passer dans le fameux chantier des marges de manœuvre et la baisse des subventions aux associations à la Métropole.

Autre sujet, la priorité à l'éducation et à la lutte contre le décrochage scolaire, avec notre compétence sur les écoles (bâtiments, périscolaire, extrascolaire) dans le cadre du projet « Grandir à Villeurbanne ». Nous devons être vigilants sur ces quartiers.

Il y a eu par exemple des travaux à l'école Saint-Exupéry, il y en a en cours à l'école Jean Moulin, très bien. Sur Jean Moulin, le projet de restructuration est en cours mais il semble que la maternelle soit proche de l'ouverture d'une 11^{ème} classe et que, pourtant, le projet ne prévoit pas d'extension. Pourtant, arriveront les habitants du Terrain des Sœurs, la question est posée mais je ne veux pas relancer le débat sur les écoles.

Autre dispositif intéressant, celui expérimenté à La Duchère pour les « jeunes à la frontière de la délinquance », où un accompagnement renforcé pour les aider à trouver un emploi a montré des résultats satisfaisants pour quelques dizaines de jeunes. Les jeunes de plusieurs quartiers de Villeurbanne pourraient être accompagnés de la sorte.

Sur le logement, le renouvellement urbain et la mobilité

Jusqu'à présent, la démolition de logements a peu concerné Villeurbanne (100 logements à la Poudrette), ce n'est pas le cas dans d'autres communes de l'agglomération puisqu'au total ce sont 5 700 logements qui ont été démolis, avec souvent la reconstitution d'une offre moindre en matière de grands logements et surtout la disparition de logements à très bas loyers.

Dans le futur programme de l'ANRU, PNRU2, il y aura quelques démolitions à Villeurbanne, notamment Vert Buisson à Saint-Jean et sans doute aux Buers. Pour nous, la démolition est à manier avec précaution : si le bâti est en très mauvais état ou soumis à de fortes nuisances environnementales, et après une réelle concertation sur différentes variantes de projets urbains, avec une nécessaire vigilance dans la reconstitution de l'offre de logements pour disposer de grands logements, notamment en PLA d'insertion.

Par ailleurs, nous sommes aussi soucieux d'une nouvelle organisation des services publics pour garantir un service au plus près des habitants. Là encore, Saint-Jean ou Les Buers sont particulièrement concernés.

En matière de mobilité, on sait que les populations de ces quartiers sont moins motorisées qu'ailleurs, d'où l'enjeu important des transports en commun et des modes doux. Là encore, à Saint-Jean, la desserte en transports en commun n'est pas bonne. La station Velov a été fermée voici quelques années, c'est dommage. Une extension de Velov sur Vaulx-en-Velin redonnerait de l'intérêt à une station sur Saint-Jean.

En matière de transports en commun, il faut viser le tramway à terme au nord de Saint-Jean mais, à court terme, si la ligne C3 était en tramway, il tangenterait le quartier Saint-Jean et apporterait un plus pour la desserte du quartier.

Enfin, les actions proposées dans le contrat sur la culture sont essentielles pour l'amélioration des accès à la culture des habitants de ces quartiers, pour l'accompagnement des pratiques amateurs et l'expression artistique des habitants.

Pour conclure, ce nouveau contrat est loin de se réduire au problème de peuplement ou aux questions de sécurité qui marquent souvent les discours nationaux sur la politique de la ville, y compris au plus haut niveau de l'État. Les actions identifiées ont toute leur importance et devront être mises en œuvre avec les moyens nécessaires de l'État, de la Métropole et de la Ville dans un dialogue renforcé avec les habitants.

Nous voterons pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel pour le groupe Front National ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers collègues,

Nous parlons depuis 40 ans de cette politique pour laquelle plus de 90 Md€ ont été distribués, quelquefois à raison et d'autres fois, mais vous n'admettez aucune contestation sur le sujet, et bien d'autres fois, c'était utile pour environ 13 % de la population seulement. Il y a là de quoi réfléchir et, parmi les multiples programmes qui ont été consacrés à ces quartiers, 3 sont à retenir plus particulièrement :

1. le coûteux pacte de relance de la ville en 1995 pour d'importantes exonérations de charges d'entreprise ;
2. les zones de redynamisation urbaine qui ont représenté 700 M€ seulement sur l'année 2009 ;
3. le PNRU lancé en 2003, doté de 12 M€ pour démolir des ensembles vieux de 30 à 40 ans seulement. On parlait déjà de 150 000 à 200 000 démolitions de logements « vétustes » ; le terme est assez scandaleux quand on connaît la cause de ces dégradations acharnées et irresponsables de certains occupants, ne vous en déplaise. Aujourd'hui, c'est plus d'un million de logements qui ont été démolis.

Donc, pour la 20^{ème} fois en 40 ans, le gouvernement a repensé cette désastreuse politique de la ville et, pour la première fois, il a été admis son inefficacité selon des critères généreux contestables mais confortables pour les élus locaux. Si nous n'avons qu'une phrase pour la définir, nous parlerions de « défaite de l'archaïque idéologie de gauche » soutenue et applaudie par tous les gouvernements successifs.

Il suffit de lire la Cour des Comptes qui parle de « machine sans compteur » en soulignant, avec pudeur, l'insuffisance du suivi et contrôle des subventions de l'État aux associations. Donc, la Cour des Comptes pointe ces 90 Md€ sans que nous puissions jamais savoir comment est utilisée la manne distribuée, entre autres, aux 15 000 associations ad hoc, ce qui n'est pas anecdotique puisque la moitié au moins de ces sommes leur revient.

On peut coller toutes les rustines du monde, cela ne changera pas le fond de la situation, à l'image des emplois aidés qui, en plus d'être coûteux, agissent durant un temps seulement et sur des cas particuliers, mais ne changent rien au chômage durable.

Malgré ce regard très pessimiste, nous avons lu avec attention le nouveau document cadre 2015-2020 (140 pages tout de même !) pour l'agglomération métropolitaine issu du 6^{ème} contrat de plan Etat-Région dont la durée correspondra aux mandats municipaux, sur un territoire découpé en carrés de 200 mètres pour

1 000 habitants au minimum, selon le seul critère des revenus.

1 300 quartiers sont donc recensés avec des innovations curieuses comme le « quartier vécu », le « quartier en veille active » (sûrement ceux qui sont sortis de force de l'ancien dispositif mais qu'on n'oubliera pas d'après ce que nous avons compris), les « résidences labellisées », les maisons de projet pour le renouvellement urbain et les conseils citoyens inexistantes pour l'instant à Villeurbanne dans les 6 quartiers sensibles, alors qu'ils sont présentés comme innovation majeure de la loi du 21 février 2014 « La participation citoyenne » mais, évidemment, là, c'est sans chapeautage politique.

Concernant les orientations du logement social soumis à la loi Gayssot, étant donné qu'il s'agit d'une politique stratégique d'agglomération, nous ne pouvons pas admettre que 7 communes de l'Ouest lyonnais se défaussent lamentablement de leurs obligations de 25 % de logements sociaux sur leurs communes ; pourtant, leurs représentants au Grand Lyon et à la Métropole aujourd'hui sont tous plus enthousiastes les uns que les autres pour applaudir ces orientations sociales définies depuis 1973. Nous aimerions voir une politique ferme de la part de Gérard Collomb dans les années à venir dans ce sens. D'ailleurs, ce document cadre titre le volet habitat : « Les grands défis d'agglomération du PLU-H ».

C'est d'autant plus indispensable que 40 % de la population de nos quartiers se renouvelle en 6 ans environ et souhaite peut-être s'installer ailleurs. Pour nous qui avons déjà presque 30 % de logements sociaux, nous sommes supposés accueillir de nouveaux arrivants remplaçant ceux qui partent et tout le programme social est à recommencer du début. C'est sans fin et c'est sûrement une raison majeure de l'impuissance de ces politiques à changer durablement les choses dans des quartiers durablement déstructurés par l'immigration de masse où l'idéologie du droit à leur différence a produit ce que nous connaissons.

Nos équilibres sont vraiment dépendants des pouvoirs européens sur l'espace Schengen : 200 millions de migrants se déplaceront du sud au nord dans les temps qui viennent pour des raisons climatiques, politiques et économiques.

Quant au volet de l'emploi et de l'apprentissage, de la formation initiale et continue, et en dehors du fait que ce sont des réformes d'État structurelles qui doivent être menées, la Région doit également jouer pleinement son rôle puisque c'est sa compétence ; elle a tous les outils pour cela. Je m'étonne que vous ne connaissiez pas l'application du dispositif régional ADIE sur les créations d'entreprise ici.

Des changements sont forcément attendus, d'autant plus qu'une clause de revoyure est prévue en 2016 suite à la fusion avec l'Auvergne. Ces évolutions vont donc modifier sensiblement ces politiques comme par exemple la formation professionnelle directement adossée à l'entreprise par l'alternance, et très vraisemblablement aussi un changement d'exécutif !

Nous attendons donc, Madame Le Franc, la mouture villeurbannaise en fin d'année pour connaître les applications sur la ville et dans la mesure où ce 20^{ème} projet nous promet -et c'est sûr ! - que tout ira mieux, nous ne pouvons pas être contre tant de bonnes intentions, aussi nous nous abstiendrons seulement sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Lors de la conférence des présidents, je ne demande pas toujours les temps de parole, il est d'usage que pour les rapports ordinaires on soit à quatre minutes mais là vous avez abusé un peu. Je ne vous ai pas coupé la parole mais un peu de rigueur ! Je ne veux pas qualifier votre propos mais beaucoup de généralités nationales qui sont celles de votre formation politique étaient au rendez-vous, vous auriez pu peut-être les rassembler et nous en épargner la lecture extensive.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

C'est en février 2014 que la politique de la ville a été réformée par la loi Lamy, cela faisait 30 ans que les habitants de ces quartiers étaient délaissés par les gouvernements successifs laissant les maires seuls face aux difficultés.

La politique de la ville n'a pas réussi à mettre un terme aux inégalités dont sont victimes les habitants des quartiers populaires et à combler les écarts sociaux avec les autres quartiers.

Au contraire, les études menées par l'observatoire national des zones urbaines sensibles (rapport 2014) démontrent clairement que les inégalités se sont creusées, que ce soit dans le domaine de l'emploi, de la réussite scolaire ou de l'accès à la santé.

Lutter contre le chômage de masse, améliorer le cadre de vie et l'habitat, stimuler la vie sociale et culturelle, mettre fin aux discriminations de tous ordres sont autant de défis à relever que creusent les stigmates inégalitaires de populations qui ont le sentiment d'être laissé-pour-compte.

Alors que beaucoup a été fait en passant par l'embellissement des quartiers et les aides d'accompagnement pour la recherche d'emploi, ainsi que d'autres dispositifs, beaucoup reste à faire et nous souscrivons aux axes stratégiques décrits dans le rapport :

- Rattacher les quartiers à la ville, 6 quartiers sont en question : Saint-Jean, Les Brosses, Buers nord et sud, Jacques Monod/Baratin et le Tonkin.
- Mobiliser les politiques publiques pour assurer l'intervention du droit commun, des politiques publiques de la Métropole, de l'État, des communes et autres partenaires.
- Renforcer le lien social en développant les actions de solidarité et de développement social centré sur le vivre-ensemble alors que la tentation de communautarisme n'a jamais été aussi forte. Les récents événements tragiques nous le rappellent.

Malheureusement, la loi Lamy et les dispositifs qui l'accompagnent sont autant de bonnes intentions affichées qui se heurtent aux réalités de l'austérité. Si le cadre de vie s'est amélioré, le droit au logement a reculé, le chômage s'est accru et le pouvoir d'achat s'est dégradé.

Il en va de même pour la santé : on se soigne moins car on rembourse moins.

Or, nous sommes confrontés aux limites de la politique de la ville qui n'a pas vocation à se substituer aux missions régaliennes de l'État. Le budget de la politique de la ville n'a cessé de baisser année après année : 503,6 M€ en 2013, 492,6 M€ en 2014 et 450 M€ en 2015.

À cela, il faut ajouter les 1 000 quartiers sortis du dispositif qui n'a que pour seule raison valable la baisse des coûts financiers en voilant les coûts sociaux.

Enfin, l'État, déléguant de plus en plus, demande aux collectivités de faire toujours plus mais avec moins de moyens. C'est intenable.

La baisse des dotations de l'État joue ici à plein contre la mixité sociale, le vivre-ensemble, et favorise ainsi l'isolement et le repli sur soi. Il faut réorienter les moyens financiers car la solidarité entre les collectivités définie dans la loi ne peut suffire à satisfaire les manques de la solidarité nationale et cela est du rôle de l'État.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire, quelle est la source de la ségrégation qui provoque l'existence des quartiers de la géographie prioritaire ? Est-ce que les dynamiques inégalitaires et ségrégatives proviennent de ces quartiers ou, au contraire, proviennent-elles de l'économie, du marché du travail ou de l'entre-soi des autres, des personnes les plus riches ?

Je pense qu'il ne faut pas non plus, je l'ai évoqué dans mon propos liminaire, négliger le contexte socio-économique dans lequel nous nous inscrivons et qui, effectivement, touche plus directement les habitants de ces quartiers.

J'entends régulièrement parler des milliards de la politique de la ville. Sachez que les crédits spécifiques au titre de la politique de la ville représentent environ 0,3 % du budget de l'État alors que les habitants en représentent 10 %. Par rapport à la soi-disant gigantesque manne financière de la politique de la ville, je n'ai pas tout à fait le même compas que ce que j'entends ou ce que j'écoute.

Effectivement, les habitants de ces quartiers se renouvellent régulièrement, il y a effectivement une mobilité résidentielle puisque, sur une durée d'un contrat, donc du contrat précédent, 40 % des habitants de ces quartiers sont partis et habitent non pas dans d'autres quartiers mais sont sortis du parc locatif social ou des zones de la géographie prioritaire.

Sur le renouvellement urbain, Richard Llung qui travaille sur ce sujet largement depuis plusieurs années et moi-même, nous n'avons aucun dogme de la démolition ni aucun de la rue comme seul moyen de lutte contre le désenclavement. C'est bien un travail que nous menons avec la Métropole et l'État sur ces questions de renouvellement urbain.

J'ai entendu parler aussi du service public, il me semble que la Ville de Villeurbanne travaille largement en la matière puisque les maisons de service public sont situées dans les quartiers de la géographie prioritaire et, dans ces maisons de service public, d'autres politiques publiques se territorialisent, par exemple les intervenants sociaux du CCAS.

Il s'agit bien d'avoir une offre et un accueil de proximité dans un premier temps pour après aller au-delà de cet accueil de proximité, d'accès à l'information. Nous travaillons aussi cela avec la Métropole pour avancer de concert sur cet accueil et cette information de proximité sociale.

J'ai entendu parler aussi du plan métropolitain d'insertion qui est en cours d'élaboration. Une proposition est aujourd'hui conduite par la Ville de Villeurbanne présentée au sein de la CLI récemment, proposée par la Ville de Villeurbanne avec l'ensemble de ses partenaires, que ce soit le service public de l'emploi mais aussi tout le tissu associatif.

Sur le volet formatif et l'importance de la jeunesse comme axe transversal dans ces quartiers, nous déployons un certain nombre d'actions. J'ai notamment écrit à Jean-Jack Queyranne puisque la formation est une compétence de la Région pour que Villeurbanne puisse être une zone expérimentale d'un travail commun entre nos services, le volet éducation et les services de la Région, pour savoir comment l'offre de formation de la Région atteint les jeunes de ces quartiers de la géographie prioritaire.

Je pense que nous sommes dans un canevas de réunions de l'ensemble des acteurs et que la politique de la ville est à sa juste place dans notre ville.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Le Franc.

Je mets ce rapport aux voix. Je rappelle qu'il était d'abord un rapport voté à la Communauté urbaine et ensuite présenté dans les différentes communes de la Métropole.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

23 – DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE - RÉVISION DE LA CHARTE DES CONSEIL DE QUARTIER DE VILLEURBANNE – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Encore un rapport pour lequel il y a beaucoup d'interventions. Je l'avais évoqué lors de la conférence des présidents, cela aurait pu être une simple communication dans la mesure où les conseils de quartier ne sont plus présidés par des élus de quartier (ils y assistent bien sûr).

Marc Ambrogelly ?

M. Marc AMBROGELLY.- En matière de démocratie locale, Villeurbanne a toujours été innovante. C'est depuis 1996 à Villeurbanne que les conseils de quartier sont organisés autour d'une charte actualisée une première fois en 2004. La révision de 2015 tient compte de plusieurs étapes de travail. En 2013, un premier travail a été réalisé à l'initiative de la municipalité sous la conduite de Jean Berthinier, alors adjoint au maire en charge notamment de la démocratie locale, avec les représentants des conseils de quartier, qui avait abouti à 19 préconisations, qui toutes ont été retenues aujourd'hui.

En 2014, conformément aux engagements de campagne de la majorité, le maire a nommé 4 adjoints de quartier. Ces adjoints agissent non seulement dans le cadre des conseils mais également sur l'ensemble des territoires qui leur sont confiés, avec un rôle innovant d'animateurs des acteurs de la ville, de repérage des forces vives des quartiers et l'élargissement de l'exercice de la démocratie participative à l'ensemble des acteurs sociaux, économiques et associatifs du territoire.

Pour ma part, en charge de la démocratie participative, et dès le début de la mandature, j'ai souhaité rencontrer les bureaux des conseils de quartier qui le voulaient enfin de nous entretenir librement de leur conception et de leurs propositions sur la démocratie participative. Également les bureaux des inter-quartiers de la même façon ont été consultés au préalable. Nous avons dû en tout et pour tout, pour chaque bureau, nous rencontrer deux ou trois fois.

Puis avec les adjoints de quartier et les services, nous avons mené un travail de réflexion et, pendant trois mois, fin 2014, de consultation par sondage téléphonique, par questionnaire, et des entretiens préparatoires avec des Villeurbannais inscrits au Conseil mais également non-inscrits.

Également trois rencontres avec les bureaux des conseils ont été organisées de novembre 2014 à février 2015 dont les comptes rendus ont fait l'objet d'échanges.

De ce travail réalisé, plusieurs modifications sont à noter :

- Une mobilisation : la municipalité a lancé une campagne de communication sur les espaces publics, sur les panneaux publicitaires, sur les sites internet, sous forme de cartes postales, dans la presse et sur *Viva*, accueil et équipements municipaux et autres, centres sociaux, université.
- Le renouvellement des membres des conseils de quartier, en adressant un courrier à tous les inscrits avec proposition de se réinscrire car tout le monde a été désinscrit.
- L'envoi de la charte avec la possibilité de se porter candidat au bureau et un tirage au sort de 50 personnes par quartier.
- Le bureau du conseil de quartier a été repensé avec 15 personnes maximum, avec une recherche de la parité femmes/hommes, et élues pour trois ans, avec confirmation de l'engagement chaque année.
- La création de 2 à 3 référents en lieu et place d'un seul président habitant.
- La présence des associations et des acteurs sociaux au sein du bureau.

- Une feuille de route annuelle avec des sujets choisis en toute indépendance par les habitants en plénière, en permettant d'en faire le bilan l'année suivante pour renforcer l'attractivité et la lisibilité des conseils de quartier.

Les conseils de quartier mènent des actions annuelles pour aller à la rencontre des nouveaux habitants. C'est un engagement qui peut être occasionnel en fonction des sujets et disponibilités, chacun peut être légitime sur un temps donné et sur un sujet donné, même ponctuellement.

Une attention bienveillante à l'accueil des nouveaux inscrits.

Le résultat est un élargissement de l'autonomie vis-à-vis de la mairie, une évolution des inter-quartiers notamment « Carré de Soie », « Mémoire et Patrimoine », et nous avons pris acte de l'auto-dissolution de l'inter-quartier « Vélo », sans possibilité pour ma part de recréer un dynamisme sur ce dernier thème.

Enfin, cette nouvelle organisation permet un travail et une réflexion collectifs que nous avons régulièrement, les adjoints de quartier et moi-même, avec l'appui technique des services. Donc absence d'élus dans les bureaux des conseils de quartier.

Quelques chiffres dont nous avons parlé en commission :

La parité hommes/femmes était dans les anciens bureaux de 40 hommes et 51 femmes ; elle est de 44 hommes et 46 femmes dans les nouveaux bureaux.

Dans les nouveaux bureaux, on peut estimer un renouvellement d'un tiers, un tiers des personnes n'étaient pas dans le bureau précédent.

Concernant le tirage au sort, nous ne sommes pas en mesure de donner des chiffres précis : sur 320 tirés au sort, 95 retours de courriers, à recommencer à la rentrée.

Certains habitants sont venus directement en plénière, ils n'étaient inscrits ni au bureau ni au conseil de quartier, ils ont procédé à leur inscription au moment où ils sont venus.

Enfin, à ce jour, nous avons 387 inscrits sur la nouvelle charte.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Ambrogelly.

J'ouvre le débat. Monsieur Morel pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Merci Monsieur le Maire.

Le problème des conseils de quartier n'est pas leur charte mais le manque d'intérêt des discussions qu'ils amènent. Comme observateur d'un de ces conseils, bien souvent, j'étais le plus jeune. C'est un constat amer.

M. LE MAIRE.- C'est bien pour vous !

M. Hervé MOREL.- Oui, mais moins pour la démocratie locale.

Il est toutefois important de faire vivre la démocratie locale. Aussi, nous suggérons deux propositions :

Premièrement, faire un retour systématique, par exemple numériser des fiches de liaison (accusé de réception, point d'avancement et clôture). C'est en effet une critique fréquente des participants de ne pas avoir suffisamment de retour.

Secondement, aborder des sujets d'aménagement bien en amont de ce qui se pratique. Par exemple le fait qu'un projet d'école (R-2015-189) soit envisagé serait un sujet certainement attrayant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout ça pour ça, a-t-on envie de dire ! Les conseils de quartier s'inscrivent depuis deux décennies dans notre vie démocratique locale. La refondation de la charte des conseils de quartier de Villeurbanne qui n'avait pas eu lieu depuis 2004 était l'occasion de donner un nouvel élan à cette démocratie locale participative, mais ce n'est finalement qu'un toilettage sur lequel nous ferons plusieurs remarques.

En premier lieu, vous vous appuyez dans cette délibération d'une part sur un premier travail qui avait été réalisé en 2013 à la demande de l'adjoint à la démocratie locale de l'époque, M. Berthinier, travail qui avait abouti à 19 préconisations, et d'autre part sur une enquête réalisée en 2014 auprès de 200 membres des conseils de quartier, puis trois rencontres avec les bureaux des conseils de quartier.

Peu de ces préconisations ont été retenues. Était-il nécessaire de mandater et payer un cabinet pour accompagner la rénovation de cette charte pour finalement n'en retenir que quelques propositions mineures ? Quels ont été vos critères de choix sur les propositions à retenir et quelles sont les préconisations qui ont été écartées et pourquoi ?

En second lieu, vous avez choisi de ne consulter au final que les membres des bureaux des conseils de quartier. Vous en conviendrez, on est bien loin d'une co-élaboration ou d'une co-construction. Vous avez raté l'occasion de retravailler cette charte avec tous les habitants qui le souhaitaient dans le cadre d'une ou plusieurs réunions publiques de concertation, avec les conseillers de quartier sortants ou même avec tous les élus. Travailler sur la participation sans un processus participatif, cela augure mal de la suite...

Troisièmement, sur le contenu même de la charte, vous supprimez le président habitant pour créer plusieurs référents de conseil de quartier. Si nous sommes d'accord avec la suppression de la présidence élue, nous regrettons celle du président habitant car nous ne voyons pas en quoi cela serait une avancée démocratique et nous craignons un manque d'identification tant par les habitants que par les services interlocuteurs de chaque conseil.

Puis, il n'est fait aucunement référence dans cette charte à la transmission des comptes rendus dans des délais raisonnables aux membres des conseils de quartier. Est-ce à dire qu'ils continueront à être visés et approuvés par des personnes qui ne participent pas aux réunions de conseil de quartier ?

Enfin, nous nous étonnons que l'approbation de cette charte nous soit présentée ce soir au Conseil Municipal alors qu'elle a été envoyée en avril aux membres des conseils de quartier.

Vous instaurez cependant quelques nouveautés que l'on peut saluer. Le tirage au sort est une expérimentation intéressante, mais vous avez choisi de tirer au sort 50 personnes par conseil, ce qui a conduit à amener au +1 personne par conseil.

Le tirage au sort se fait sur les listes électorales et parmi le vivier des nouveaux arrivants à Villeurbanne, ce qui écarte de fait ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales dont notamment les résidents étrangers déjà écartés du droit de vote aux élections locales, promesse non tenue par François Hollande. Il faut aussi regarder ce que donnera la création du collège « Associations et acteurs locaux ».

Le renouvellement de cette charte était l'occasion d'innover, par exemple avec les conseils citoyens tels que prévus dans la loi Lamy sur la politique de la ville de 2014 notamment pour la co-construction du contrat de ville avec les habitants et les partenaires. Que ferez-vous de cette disposition par la suite ?

Pas non plus de budget participatif pour les Villeurbannais, budget qui consacre une part des crédits de tout projet d'urbanisme à la réalisation de projets d'habitants. Pas non plus de droit d'initiative citoyenne qui prévoit qu'une question soit systématiquement traitée en conseil municipal à partir du moment où elle a recueilli un certain nombre de signatures, ni même de consultation des conseils de quartier sur le débat d'orientations budgétaires annuel. Les inter-quartiers disparaissent (Inter-quartier « Vélo ») et c'est bien dommage, mais les adhérents de cet inter-quartier se sont épuisés et n'ont pas eu beaucoup de soutien de la Ville pour leurs différentes actions, ce qui a amené à leur décision de dissolution.

Les inter-quartiers évoluent sans concertation alors qu'ils menaient des actions appréciées des Villeurbannais...

Sur la communication, rien de nouveau non plus : le site internet de la Ville communiquera sur les conseils mais ceux-ci ne géreront pas leur propre espace, leurs listes de diffusion. Pas un mot sur la régularité et l'effectivité d'une page dans *Viva* dédiée aux conseils de quartier comme cela se faisait il y a quelque temps.

Pour finir, avec cette charte des conseils de quartier, vous manquez l'opportunité d'aller vers une plus grande autonomie et implication des habitants dans la vie locale.

Nous aurions souhaité y trouver la volonté de transformer les relations d'une municipalité avec ses habitants, dans le sens d'une coopération, pour faire contribuer chacun et chacune au mieux-vivre dans sa ville et pour participer à un nouvel élan entre les habitants et leurs élus. Nous devons nous contenter ici de la mise en place d'un cadre minimaliste.

Vous renouvez les membres des conseils de quartier, la charte des conseils de quartier, mais pas la démocratie locale. C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. LE MAIRE.- Quel prêchi-prêcha ! Je ne comprends pas que vous n'avez pas conscience de tout cela. Pourtant, des élections municipales ont eu lieu voici un an et demi, vous auriez pu tirer quelques leçons de ce genre de discours. Jamais rien ne suffit, tout est négatif, avec de grandes formules.

M. Ambrogelly vous le dira, c'est issu des conseils de quartier eux-mêmes. On peut les critiquer, vous faites vous-même une critique à la démocratie participative telle qu'elle a initié ce genre de chose. Les bras m'en tombent.

Madame Morel pour un propos qui sera sans doute un peu différent mais que je redoute aussi ?

Mme Michèle MOREL.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

À leur création, ces conseils furent un modèle d'organisation et de grande motivation des habitants des 8 quartiers de la commune, chacun convaincu que le verrouillage politique mis en place avait son intérêt : faciliter la prise en compte des idées et des solutions proposées par ceux qui savent parler de leur quartier, les habitants.

La désaffection de leurs membres s'explique peut-être par le temps passé et l'inévitable routine mais surtout par la désillusion qui s'est généralisée au fil des années ; chacun d'entre nous a pu comprendre l'inutilité de certaines demandes, inlassablement renouvelées, et qui pourtant ne relevaient pas, la plupart du temps, de travaux d'Hercule mais seulement de la logique et du bon sens.

Nous prendrons quelques exemples révélateurs :

1. L'enquête lancée en 2003 sur *Viva* dont les conseils se sont saisis aussi et qui a révélé un besoin très fort de sécurité des habitants, de rénovation des écoles (déjà !), l'accueil en crèche (déjà !), la propreté, le besoin d'espaces verts, etc. Autant de sujets qui ne sont pas été

forcément vos priorités.

2. Lorsque vous avez fêté les 10 ans de ces conseils, les habitants des Buers diront que les projets urbains, sources de polémique, restent du ressort unique de la mairie (référence à la construction de la mosquée). Le projet de prolongation des Gratte-Ciel a donné la même impression. À Saint-Jean, ils apprennent la construction de la cuisine centrale des écoles par voie de presse.
3. Et parmi les 410 propositions des conseils en matière d'urbanisme et de cadre de vie, il a été réclamé à cor et à cri :
 - l'arrêt de l'urbanisation sauvage et l'encadrement de la constructibilité par une charte de qualité environnementale et urbaine,
 - la nature en ville, l'image de la ville, l'identité des quartiers,
 - une ville plus belle à vivre.

Reconnaissez que ce ne sont pas vos priorités. D'ailleurs, cette concertation virtuelle que sont les conseils est pointée du doigt dans le trimestriel des Communes, Départements & Régions de décembre 2014, je cite : « *Les décisions viennent d'en haut et sont imposées sans toujours prendre en considération les attentes des citoyens* ».

Sur la charte proprement dite, nous pensons que vous vous êtes plutôt inspirés de la nouvelle mouture des contrats de ville qui insiste lourdement sur le fait que les habitants soient mis à contribution dans l'élaboration des projets, la notion de participation des habitants prenant tout son vrai sens. Je veux parler des conseils citoyens instaurés par la loi « Ville et cohésion urbaine ». Ceux-ci ne sont pas encore créés à Villeurbanne mais nous aimerions que les habitants qui s'investissent dans vos conseils de quartier (pour la première fois !) soient réellement associés à la définition, à la conduite et à l'évaluation des politiques menées et pas seulement dans le cadre du contrat de ville et de la restructuration urbaine.

Pour dire crûment les choses, les nouveaux volontaires aspirent à une doctrine très claire dans l'organisation des quartiers dans laquelle les élus deviennent, sinon totalement absents, au minimum perçus comme des relais simplement.

Vous ne mentionnez pas non plus l'inévitable et incontournable présentation du rapport annuel des conseils, communication présentée en Conseil Municipal au minimum, comme le préconise la loi « Démocratie locale ».

Nous allons voter bien sûr et puis nous verrons bien. En fait, le défi, ça n'est pas la remobilisation des habitants, c'est plutôt la capacité des élus à laisser faire et à laisser dire pour encourager les belles initiatives. Ce n'est vraiment pas votre culture.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la vôtre non plus ! Mélanger la mosquée pour la concertation et le quartier des Gratte-Ciel, on voit où cela conduit. Quel méli-mélo, quel gloubiboulga !

Monsieur Lacoste pour une intervention percutante ?

M. Régis LACOSTE.- Courte et percutante Monsieur le Maire, le groupe Les Républicains tient le temps de parole.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous proposez au vote de notre assemblée la révision de la charte des conseils de quartier de Villeurbanne. Nous sommes nombreux dans cette assemblée à avoir longtemps participé comme animateurs de commission

ou membres du bureau à la vie de ces conseils.

Vous le reconnaissez vous-même dans le texte de votre rapport, les conseils de quartier ont besoin d'être redynamisés, renouvelés, d'accueillir des habitants en plus grand nombre.

Beaucoup de membres ont été démotivés en raison de l'organisation actuelle de ces conseils, du contrôle permanent de la municipalité sur toutes les initiatives, les projets, la communication des conseils de quartier et jusqu'à la rédaction des comptes rendus !

La suppression des conseillers municipaux délégués à la présidence des conseils de quartier aurait pu être l'occasion de renforcer la démocratie participative en donnant une liberté réelle aux habitants.

Hélas, la nomination de 4 adjoints de quartier renforce le contrôle de la mairie sur l'activité des conseils. Des commissaires politiques peut-être chargés de vérifier qu'aucune critique n'émane de ces conseils. Votre adjoint à la démocratie participative, de par sa délégation, aurait pu faire le lien avec des conseils de quartier réellement autonomes.

Vous avez préféré renforcer la tutelle de la mairie avec la suppression de la présidente ou du président habitant des conseils de quartier remplacé par des référents chargés d'animer les conseils et de rendre compte à la mairie !

Il faut savoir diviser pour régner. Vous connaissez vos classiques !

Verrouiller le système : c'est votre définition de la démocratie participative et de la concertation. Les habitants ont la parole, oui, si elle est socialiste !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas déçu Monsieur Lacoste ! (*Rires*)

Je crois d'ailleurs que maintenant c'est votre objectif chaque fois de ne pas nous décevoir. Reconnaissons que vous répondez à nos objectifs et au vôtre.

Monsieur Bocquet pour le groupe Radicaux, Républicains et Citoyens ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons souhaité nous exprimer sur cette délibération car elle revêt pour nous un caractère hautement symbolique, fonctionnel et politique.

Cette charte propose d'élargir la participation, de développer l'autonomie des conseils de quartier, notamment par la suppression des présidents élus, et de concrétiser leur articulation avec les adjoints de quartier.

Cette révision a été réalisée dans la concertation avec un large travail préparatoire et des entretiens nombreux avec les acteurs concernés (près de 200) et nous nous félicitons d'ailleurs qu'elle ait été proposée d'abord aux conseils de quartier et ensuite au Conseil Municipal. On aurait été étonné du contraire.

Nous saluons l'instauration du système de tirage au sort, il limite les phénomènes de censure et assure la diversité des profils représentés. L'ouverture des conseils de quartier à partir de 16 ans pourrait contribuer à rajeunir les instances, il faudra sans doute accompagner pour cela les jeunes vers ces commissions.

La suppression du président élu est plutôt aussi un gage d'autonomie. Plus largement, elle nous invite à nous interroger sur la nécessité d'un partage croissant du pouvoir avec les habitants, et cela ne s'improvise pas.

À Villeurbanne, lentement mais sûrement et souvent en avance par rapport aux autres villes, la Ville contribue à la mise en capacitation de ses habitants.

Marc Ambrogelly ne m'en voudra pas d'évoquer et de rendre hommage à son prédécesseur et au volontarisme de Jean Berthinier, et à son tour Marc Ambrogelly est un défenseur convaincu de la démocratie de proximité.

Via des instances de délibération, des rencontres régulières sur les différentes politiques publiques (jeunesse, éducation, sport, etc.), avec l'ensemble des partenaires et des acteurs de la ville, c'est aussi une tradition d'éducation populaire qui est mise en branle de manière diffuse et qui assure aux habitants un véritable pouvoir d'agir.

De manière globale, faire confiance à l'intelligence des citoyens, du plus petit échelon au plus grand, d'Athènes à Villeurbanne, construire la démocratie (elle n'est jamais achevée) de Villeurbanne à Athènes, faire confiance à l'intelligence citoyenne et respecter son expression.

Et dans ce mouvement que je crois inexorable vers un espace public raisonné, raisonnable, éclairé, où chaque citoyen prendrait sa part et pas simplement lorsqu'un sujet concerne son jardin (le président a parlé de Nimby), les collectivités doivent expérimenter, élargir et concrétiser les espaces de délibération.

Les conseils de quartier ne sont pas, selon nous, l'ultime horizon de la démocratie ni celui de la participation mais ils sont un bel outil parmi d'autres d'aide à la définition des orientations politiques et au diagnostic des territoires.

Notre intervention est donc plus globalement un appel à l'audace démocratique pour remettre en cause le primat de l'offre politique et le monopole des représentants. Si la démocratie représentative ne s'adapte pas, elle risque d'être balayée car l'intelligence conquiert le monde mais, en même temps aussi, l'abstentionnisme et le populisme.

La démocratie représentative et la démocratie participative, nous en sommes convaincus, ne se construisent pas l'une contre l'autre, elles se renforcent mutuellement, elles permettent d'affiner l'action publique, elles facilitent le dialogue, la concertation, la prise en compte des points de vue de tous les acteurs, mais à condition d'être constructif, d'échanger en confiance avec le souci de la solution plutôt que de la confrontation, et de ne pas oublier que le débat est rarement sain quand il veut être spectaculaire.

Il ne s'agit donc pas de multiplier l'expression des intérêts particuliers mais, au contraire, de permettre l'émergence de l'intérêt général et la co-construction avec tous les habitants autour de l'idée de l'intérêt commun, sans nier pour autant qu'au-delà de l'esprit civique, il y a des enjeux et des intérêts sociaux antagonistes, il y a dans le débat des passions et des opinions et que tout ne se résume pas ni à un débat technique et pragmatique, ni à un seul dialogue des usagers.

Les élus, seuls représentants de la souveraineté populaire, peuvent trancher entre ces clivages.

Ainsi, pour nous, la participation démocratique est sans doute une fin en soi mais, avant tout, elle permet la promotion de l'intérêt général et participe de la formation des opinions et des consciences.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet.

Monsieur Brissard pour le groupe socialiste ?

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La démocratie participative a une longue histoire à Villeurbanne. Près de 20 ans après la création des premiers conseils, nous devons nous prononcer aujourd'hui sur une nouvelle charte des conseils de quartier.

Lors de la dernière campagne électorale, nous avons annoncé que ces dispositifs de démocratie participative seraient renforcés. Un an plus tard, nous tenons parole.

Cette réforme répond à la fois à des marques d'essoufflement qui s'esquissaient dans les anciens conseils mais également au défi de l'évolution de notre société et de l'engagement citoyen.

Historiquement, la démocratie participative a eu pour but d'enrichir la démocratie locale en y intégrant l'apport d'habitants, de populations traditionnellement exclues du champ politique. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que cet objectif n'est pas suffisamment atteint.

C'est pourquoi la Ville a souhaité expérimenter, aux côtés de l'engagement volontaire et nécessaire, le tirage au sort de nouveaux conseillers afin de couvrir plus efficacement la diversité réelle des citoyens.

De même, l'intégration des associations de quartier au sein des conseils est un signe fort de renouvellement de ces dispositifs.

Je disais en préambule que cette nouvelle charte répond aux évolutions de la société. Parmi celles-ci, il y a incontestablement l'augmentation de l'expertise des citoyens et une revendication plus affirmée pour l'autonomie. Nous y avons répondu en remplaçant la coprésidence, précédemment partagée entre un élu municipal et un habitant, par des référents habitants. Cette évolution de la gouvernance est aussi un signe de maturité des conseils de quartier.

Parallèlement, la création de 4 délégations d'adjoint de quartier permet de maintenir un lien de proximité fort entre les citoyens, les acteurs du quartier et les élus de la Ville, bien loin des caricatures de M. Lacoste.

Alors, à travers cette charte, notre souhait n'était pas de faire un grand soir participatif mais bien d'entretenir et d'encourager nos forces vives et de relancer les dynamiques citoyennes. L'audace ne se paye pas que de gros mots, elle se réalise aussi dans des innovations concrètes comme par exemple la co-production du projet de réaménagement du square Dreieich à Cusset.

Entre autres, la campagne de communication du printemps a donné l'occasion de parler et de faire parler autour des conseils de quartier. Tous les conseillers le disent, c'est en favorisant l'information et la communication que les conseils pourront développer leur action, et si l'élu dans nos institutions garde un pouvoir de décision, cette prise en compte du regard citoyen est une nécessité pour améliorer l'efficacité de nos politiques publiques mais aussi pour redonner de la confiance dans un système politique en souffrance.

Plus de dialogue, plus de partage, faire émerger des idées nouvelles, déplacer notre regard sur nos politiques et nos actions, tel est le credo de notre politique de démocratie participative.

Je crois que cette nouvelle charte illustre bien ce nouvel élan.

Enfin, permettez-moi pour conclure, au moment où nous allons voter cette nouvelle charte, d'avoir également une pensée pour Jean Berthinier qui a œuvré inlassablement pour la démocratie participative à Villeurbanne, qui aurait sans doute vu avec bienveillance cette nouvelle brique dans une construction toujours en chantier.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Ambrogelly ?

M. Marc AMBROGELLY.- Merci.

Je vais commencer par répondre à M. Lacoste puisque c'est un moment de détente. Monsieur Lacoste, effectivement, cette démotivation, comme vient de le dire Alain Brissard, c'était quelque chose que nous avons constaté parce que nous ne sommes pas aveugles non plus.

Les adjoints de quartier ne sont pas là pour surveiller mais pour aider les conseils de quartier à porter des revendications, en tout cas à porter des réflexions sur le devenir et l'évolution de la ville.

Vous n'avez pas dit « stalinien », j'aurais pu penser que vous alliez le dire mais cela ne fait rien.

C'est une ouverture.

Que feront les habitants de cette possibilité qu'on leur offre de présider au destin de leur quartier ou de leur territoire ? C'est la question, c'est entre les mains des citoyens.

Madame Morel, évidemment, la mosquée est quelque chose qui vous obsède. Vous ne m'avez pas surpris dans votre déclaration, c'est exactement quasiment l'intégral de ce que vous aviez écrit dans *Viva* de je ne sais plus quel mois. Europe Écologie Les Verts, même chose, j'ai repris exactement les mêmes composés qui étaient dans votre rubrique dans *Viva*.

J'en viens à des choses plus importantes. Pourquoi pas de conseil citoyen ? Nous avons essayé de voir avec Claire Le Franc qui est responsable de la politique de la ville. Nous avons eu un temps court pour les mettre en place. C'est une réflexion que je ne porte pas seul, les adjoints de quartier non plus, c'est quelque chose que nous portons collectivement, que la municipalité porte collectivement. Pour l'instant, nous réfléchissons à une évolution, en tout cas à l'existence de ces conseils citoyens.

Cela n'empêche pas les conseils de quartier de fonctionner exactement comme les conseils citoyens pourraient le faire avec moins de contraintes que dans la façon dont les conseils citoyens sont composés puisque c'est sous le contrôle du préfet. Nous avons préféré quelque chose d'un peu moins rigoureux et en même temps qui nous permettra, si vous le souhaitez, d'évoquer les contrats de ville, la fiscalité.

Ce que vous n'avez pas compris, c'est que les conseils de quartier appartiennent aux citoyens et non pas aux partis politiques. Dans ce débat que nous venons d'avoir, on a perdu un peu le fil du citoyen. La municipalité a voulu redonner le pouvoir de décision et la parole au citoyen. C'est un enjeu, un pari que nous avons fait, nous aurons peut-être du mal à le réaliser mais c'est un pari.

Monsieur Morel, des propos pondérés mais réalistes sur l'âge des citoyens qui se mobilisent au niveau des conseils de quartier. C'est une réflexion que nous avons aussi avec l'adjoint à la jeunesse : quels sujets faut-il porter ? Il faut aussi que les conseils de quartier les portent.

La feuille de route ne sera pas écrite par la mairie mais par les citoyens engagés dans les conseils de quartier. Si les habitants s'engagent dans la réflexion du devenir de leur quartier et de leur ville, ils réfléchiront aussi à la façon d'apporter des éléments de réponse à des jeunes qui sont souvent absents des conseils de quartier. S'ils souhaitent une aide, nous la leur apporterons. C'est une réflexion que nous avons vraiment.

Le quartier Saint-Jean, Madame Morel, j'aime bien lire ce que vous écrivez, cela me fait toujours un peu dresser les poils, cela me donne une bonne raison de lutter dans une autre circonstance. Il n'y avait pas de pilote dans la démocratie participative, maintenant nous en avons cinq, c'est un bel équipage !

Sur la dynamisation des quartiers, quelque chose vous surprendra et ne vous fera sûrement pas plaisir, le dernier conseil de quartier que nous avons réuni sur la charte, c'est Saint-Jean. Le renouvellement du bureau du quartier de Saint-Jean s'est fait à 80 % par des personnes nouvelles, par des personnes qui se sont emparés des sujets qui les concernaient directement comme le commerce, le transport, etc. On a découvert à Saint-Jean une dynamisation assez extraordinaire des habitants eux-mêmes dans l'intérêt qu'ils portent à leur quartier.

C'est un quartier que vous craignez un peu mais, ce qui nous rassure aussi, c'est que dans ces quartiers de politique de la ville, on a des citoyens qui ont conscience de l'importance de se mobiliser sur un sujet.

Nous avons fait entrer aussi les associations, c'est quand même quelque chose d'important. Dans la vie, il y a les associations de commerçants, les associations sociales, les centres sociaux, les habitants qui travaillent dans les quartiers mais qui n'y habitent pas, tous ceux qui se servent des équipements comme habitants ou comme utilisateurs.

Les adjoints de quartier ne servent pas à contrôler, toute l'importance de l'adjoint de quartier se retrouve dans l'animation : l'animation des associations, l'animation des acteurs sociaux du quartier, l'animation dans les centres sociaux. C'est faire passer les choses et réunir les bonnes volontés, non pas pour leur dire ce qu'elles doivent faire mais pour les mettre en présence et en capacité d'agir. C'est très important.

Ils ont un rôle très difficile, un rôle important qui n'est pas celui de contrôle mais au contraire de solliciter les habitants pour mieux participer à la vie de leur cité.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Ambrogelly.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (52 pour – 3 abstentions) -

24 – CHARTE POUR UNE CONSTRUCTION ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT PLUS RESPONSABLE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- On me dit que le Front National s'est ajouté aux interventions. Je ne comprends pas. Madame Branska-Farille, vous voulez parler, vous ne l'aviez pas demandé lors de la conférence des présidents.

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- C'était une erreur.

M. LE MAIRE.- Ma générosité sera grande mais une fois suffit.

Nous avons signé cette charte dans cette salle voici quelques semaines.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette charte a été signée le 3 juin par 10 promoteurs immobiliers et une dizaine d'acteurs de l'insertion. L'idée de cette charte est d'inciter les promoteurs immobiliers qui construisent sur notre ville. Nous avons une ville en développement, nous avons beaucoup de programmes immobiliers à la fois dans l'habitat mais aussi dans le développement tertiaire, en particulier le projet de construction du Médipôle. Tous ces projets permettent de générer de l'emploi.

L'idée de cette charte est de permettre aussi l'insertion professionnelle de personnes en rupture de parcours ou qui n'ont pas encore commencé leur parcours, notamment pour les jeunes.

C'est vraiment une charte incitative et, derrière, une mise en œuvre facilitatrice avec une plate-forme pilotée par Pôle Emploi pour faciliter concrètement l'embauche des personnes en insertion par les entreprises.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel pour une explication de vote ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une bonne initiative et nous nous félicitons que la notion d'indicateur et de bilan fasse partie de l'objectif. Nous souhaitons toutefois que figurent des indicateurs concrets comme le nombre de personnes concernées, le nombre de retours à l'emploi.

Nous voterons naturellement pour.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Radicaux, Républicains et Citoyens, Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Dans le rapport qui nous est présenté, nous pouvons nous féliciter de l'intégration en quelque sorte de clauses sociales des marchés publics avec les promoteurs immobiliers. Dans les marchés publics, ces clauses sont des moyens juridiques autorisés par le code permettant de favoriser l'emploi à destination du public en difficulté. Certes, ce sont des heures d'insertion mais si cela peut permettre de remettre le pied à l'étrier, ce n'est pas négligeable, et, dans ce domaine, tout doit être essayé.

L'intégration d'une clause d'insertion sociale n'est pas prévue dans le code de la construction, il faut le rappeler, c'est aussi l'un des piliers du développement durable, il ne faut pas l'oublier non plus.

La Ville traduit sa volonté d'élaborer un partenariat avec le privé tout en appliquant une politique de l'emploi solidaire et dirigée pour la réinsertion des individus exclus du marché du travail.

L'idée est d'associer et d'impliquer de manière volontariste le secteur de la promotion immobilière à la mobilisation en faveur de l'emploi. Pour cela, il y a une volonté forte et affichée de la Ville à travers une charte économiquement et socialement plus responsable. Il faut rappeler que la ville de Villeurbanne est engagée pour le développement économique et de l'emploi au niveau local depuis plusieurs années. Les acteurs de la promotion immobilière vont s'associer aux efforts de la Ville pour le développement économique local car il y a nécessité de réinsérer les personnes en difficulté professionnelle, combattre la marginalisation et l'exclusion de certains publics en développant et en favorisant les mécanismes et les leviers de réinsertion sociale et professionnelle.

En signant la charte, les acteurs économiques de l'immobilier se mobilisent en ayant pour objectif la mise en œuvre d'actions qui concourent à l'insertion professionnelle des personnes exclues du marché du travail. C'est un partenariat innovant et dynamique, une grande synergie entre la Ville et les promoteurs immobiliers en faveur de la création d'emplois et donc d'un fonctionnement économique, social et solidaire.

Le groupe Radical, Génération Écologie, Citoyens votera donc favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Branska-Farille pour le groupe Front National ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La ville de Villeurbanne, comme nombre de communes, tente de faire du social à travers l'introduction d'une clause d'insertion dans les documents soumis aux candidats des marchés publics. Il faut tout de même rappeler que cette clause sert uniquement à départager les candidats ex aequo et qu'elle ne constitue pas un critère de sélection dans l'analyse des offres.

Nous sommes donc plus dans l'affichage que dans la mobilisation pour l'insertion sociale, et pour des raisons économiques qui sont la base de la mise en concurrence.

À Villeurbanne, on souhaite aller plus loin en forçant des promoteurs immobiliers à intégrer des clauses d'insertion dans leurs marchés. La chose est d'autant plus aisée que ces entreprises postulent à des marchés publics municipaux. Reste que la méthode d'incitation est discutable. La démarche volontaire cède la place à la contrainte.

Malgré tout, nous sommes heureux d'apprendre que notre commune, à travers ses marchés publics, donne la priorité à l'emploi local et la préférence à la main d'œuvre locale. Surprenant pour une municipalité socialiste qui hurle au loup quand on parle d'appliquer ces principes à l'échelle nationale !

Cependant, ne soyons pas dupes, ce n'est pas avec une démarche d'insertion locale que nous trouverons un emploi à nos 15 000 chômeurs.

Si l'initiative peut paraître louable, elle illustre en réalité parfaitement le désarroi des communes, lesquelles, face au fléau du chômage, se trouvent totalement démunies.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Quelques mots à Mme Branska-Farille : votre propos est basé sur un contresens absolu, permettez-moi de vous le dire. Cela n'a rien à voir avec les marchés publics, vous devriez lire la clause. Bien sûr, quand il y a des marchés publics, avec toutes les entreprises, nous avons des clauses d'insertion, elles font partie du règlement des marchés publics et nous en avons un certain nombre.

Ici, c'est une démarche purement incitative avec des opérateurs qui construisent à Villeurbanne, ils ne sont pas dans un marché public, ils construisent pour la promotion immobilière, le tertiaire ou je ne sais quoi.

C'est une incitation et c'est donc de leur part une démarche dans laquelle ils s'inscrivent. Il n'y a aucune contrepartie en matière de marché public.

Vous nous faites un numéro et c'est le contraire de ce qui est dit dans cette convention, je vous invite à la lire et à ne pas faire ce contresens absolu, sinon je ne vois pas bien de quoi on peut discuter quand on parle sur le contraire de ce qui est écrit.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Merci à mes collègues, Monsieur Merlin et Monsieur Morel, qui ont souligné cette initiative. Nous serons vigilants sur l'évaluation. Nous ne connaissons pas le nombre de personnes concernées aujourd'hui, ce serait autour de 80 ou 100, mais nous verrons l'application effective de la charte.

Après, nous sommes bien sur une démarche volontaire des promoteurs immobiliers. L'idée de mettre en avant la priorité à l'emploi local, ce n'est pas l'emploi des Villeurbannais mais des personnes habitant dans l'agglomération. Le BTP est soumis à des pressions compliquées de baisse des coûts et de tentatives de faire appel à de la main d'œuvre dissimulée. L'idée est aussi de lutter contre cela.

Vous parlez du désarroi, nous faisons des choses, ce n'est peut-être pas le maximum de ce que nous pourrions faire. Nous essayons. Si nous n'avions rien fait, vous nous auriez retourné l'argument inverse. Nous faisons et nous évaluerons dans quelque temps.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

25 – CESSION À TITRE GRATUIT DE MOBILIER ET MATÉRIEL SCOLAIRE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION L'ASSOCIATION FRANCE ÉTHIOPIE CORNE DE L'AFRIQUE – M. Damien Berthilier

M. LE MAIRE.- Je pense que le titre se suffit à lui-même. Il y avait une demande d'intervention du groupe RRC mais on me dit qu'elle est retirée.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – CÉSSION À TITRE GRATUIT D'UN BIBLIOBUS À L'ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUES SANS FRONTIÈRES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – RÉVISION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2015-2016 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Vous l'avez évoqué tout à l'heure un peu comme des outils de régulation au niveau de la création des classes.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

29 – CRÉATION DE 10 POSTES D'ATSEM DE 1ERE CLASSE POUR LA DIRECTION ÉDUCATION – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas rien de créer 10 postes, cela passe comme une lettre à la poste, personne ne le remarque mais une ATSEM par classe, c'est quelque chose dans une telle période.

- Adopté à l'unanimité -

30 – MUTUALISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ENTRE LE CCAS ET LA VILLE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 5 abstentions) -

31 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 5 abstentions) -

32 – SIGNATURE DES AVENANTS ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU RHÔNE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

33 – CONVENTION AVEC L'INSA ET L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD POUR L'ACCUEIL D'UN CAMP DE BASKET – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- C'est un raccord récurrent depuis quelques années avec des interventions toutes aussi récurrentes. J'espère que nous arriverons rapidement au vote.

Monsieur Devinaz, voulez-vous le présenter ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Non, puisqu'il est récurrent, nous allons écouter les interventions récurrentes et je ferai ma réponse récurrente. *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Merci.

Nous sommes invités, de manière récurrente, à nous prononcer sur une subvention à destination de l'INSA qui accueille le camp de basket Tony Parker, comme chaque année depuis quatre ans.

C'est récurrent comme la récurrence est surprenante de voter toujours quelques jours avant le début du camp une dépense récurrente que l'on connaît au moment du budget primitif ou tout au moins au moment de la DM1 puisqu'elle est récurrente !

Comme les autres années encore, nous n'avons pas d'éléments sur le plan de financement global de cet événement. Le montant versé à l'INSA couvre-t-il la totalité, une partie ou plus que ses coûts réels ? La subvention directe de 87 000 € diminue par rapport à celle de 2014 (92 000 €), mais quels sont les coûts réels pour l'INSA ? Quels sont les coûts pour la Ville qui fournit les repas ?

En effet, c'est la société privée Nine Events qui organise les camps Tony Parker et qui encaisse donc les inscriptions. Les derniers résultats comptables connus de Nine Events sont négatifs et consultables sur internet. Si le camp est plein, les recettes des inscriptions permettront sans problème de renflouer les caisses de cette société qui ne prend en charge que le coût d'encadrement et laisse à la commune tous les coûts de fonctionnement (repas, nettoyage et autres)

L'intérêt communal de cette subvention reste, de manière récurrente, à démontrer. La justification via le projet sportif local nous paraît plus que discutable (elle peut éventuellement justifier l'aide de 200 € par enfant) ; dans la délibération, elle se réduit à une phrase : *« Du fait de son soutien au développement et à l'attractivité du campus, ainsi que dans le cadre de la dynamique qu'elle souhaite créer autour du basket-ball. »*

C'est faible, très faible pour dépenser 87 000 € de la sorte pour l'image de la Ville, d'autant plus dans le contexte de contrainte budgétaire liée notamment aux baisses des dotations de l'État.

Notre groupe, de manière récurrente, et encore cette année, s'opposera à cette subvention et propose qu'avec ces 87 000 €, la Ville aide plutôt au départ en vacances des enfants des familles défavorisées, en finançant par exemple un camp de vacances à hauteur de 400 € pour 300 enfants villeurbannais, ce qui nous paraîtrait beaucoup plus juste et plus utile.

Nous voterons donc contre cette subvention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Pas de surprise à l'horizon.

Mme Béatrice VESSILLER.- Pourquoi en faudrait-il ?

M. LE MAIRE.- Monsieur Lacoste pour Les Républicains ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues, vous proposez au vote du Conseil Municipal de ce soir une convention entre la Ville et l'INSA pour accueillir le camp de basket Tony Parker. Pour la quatrième année consécutive, ce camp national de basket se déroulera dans les locaux de l'INSA.

Chacun ne peut que se réjouir de l'organisation de cette manifestation sportive pour un public de jeunes passionnés sur le campus de La Doua, valorisant à la fois notre ville, son campus et ses clubs.

Cependant, comme les années précédentes, nous ne pouvons accepter cette convention qui consiste à allouer une subvention de 87 000 € pour un événement géré et organisé par une société privée, sans compter le prix du nettoyage et de la fourniture des repas.

Par cette convention, les contribuables villeurbannais vont donc financer une manifestation payante qui ne profitera qu'à une poignée de jeunes villeurbannais, au moment où le gouvernement socialiste baisse les dotations de l'État aux collectivités locales et que l'argent public devient rare. Vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur le Maire, à propos des ATSEM.

Ce camp pourrait être totalement financé par des sponsors privés habitués aux manifestations sportives. Rien que le nom de Tony Parker, l'un de nos plus grands sportifs, peut regrouper suffisamment de partenaires privés.

Alors que de nombreux clubs sportifs villeurbannais se battent pour leur survie, profitant eux à des milliers de Villeurbannais, votre majorité préfère soutenir financièrement une manifestation gérée par une entreprise privée.

Monsieur le Maire, la Ville n'a pas vocation à être un sponsor privilégié mais un fer de lance du sport pour tous. C'est notre conception, ce n'est pas votre priorité, dommage, au détriment de l'intérêt des Villeurbannais et des associations sportives de notre ville.

Les efforts financiers de la Ville à l'égard de ce camp de basket n'ont en vérité qu'un seul objectif : faire plaisir à Tony Parker et s'assurer de son installation définitive à Villeurbanne. La question se pose : en juin dernier, la presse révèle que le projet d'académie de basket porté par Tony Parker devrait être finalement réalisé à Gerland et non plus à Villeurbanne. Un dîner à huis clos a même eu lieu à Pékin entre Tony Parker et Gérard Collomb pour évoquer aussi peut-être la construction d'une nouvelle salle de basket à Villeurbanne.

Monsieur le Maire, avez-vous participé à ce Yalta sportif ? Pouvez-vous communiquer au Conseil Municipal des informations sur la construction d'une nouvelle salle de basket dans notre commune et donc sur l'avenir de l'ASVEL à Villeurbanne ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Une courte réponse sur la partie pseudo-historique : je n'étais pas à Pékin mais à Shanghai et à Canton. La rencontre à laquelle vous faites allusion, qui a d'ailleurs été une rencontre de courtoisie même si elle a été mise en valeur par la presse, m'a été rapportée par Tony Parker et par Gérard Collomb et je peux vous dire que les propos qui ont été échangés n'avaient pas tout à fait la même importance que ceux entre Staline, Roosevelt et Churchill à Yalta.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, une rapide explication de vote sur ce dossier à défaut d'être peu innovateur et récurrent.

Nous nous abstenons sur ce dossier parce que les 87 000 € destinés à l'INSA pour accueillir le camp Tony Parker nous semblent être un mauvais choix, une mauvaise orientation budgétaire. Nous pensons qu'il faudrait orienter cet argent autrement, surtout en cette période de diète financière imposée par l'État. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, au moment de la commission, le groupe des Verts et Front de Gauche avait posé beaucoup de questions, j'avais essayé de resituer l'enjeu de la discipline du basket sur notre ville depuis 1948 et il n'a pas changé.

Pour un peu changer mon propos par rapport aux autres années, je voudrais dire qu'il faut resituer ce camp par rapport à un processus évolutif. C'est l'histoire de la poule et de l'œuf. Pour avoir une poule, il faut un œuf, et pour avoir un œuf, il faut une poule. Quand on regarde les choses à l'instant T et quand on les pose comme cela, on se retrouve comme une poule avec un couteau.

Le processus évolutif a été légèrement esquissé par M. Lacoste, c'est 2012, l'implantation de Tony Parker sur Villeurbanne est loin d'être acquise. Tony Parker s'exprime dans la presse et fait savoir qu'il veut rendre à son pays ce que son pays lui a apporté dans la discipline du basket. Ce n'est pas la première fois qu'il le dit, il a fait une tentative à Paris et les conditions ont fait qu'il est parti.

En 2012, une autre ville est intéressée par sa présence, c'est la ville de Montpellier qui est même prête à reprendre le basket puisque l'un de ses maires l'avait totalement supprimé.

Quand vous êtes héritier d'une histoire sur 70 ans, l'objectif est de faire en sorte que Tony Parker s'arrime à Villeurbanne. Le problème du camp s'est posé dans ce contexte.

Aujourd'hui, fin 2014, on peut dire que Tony Parker est arrimé à Villeurbanne et à l'ASVEL puisqu'il en est devenu l'actionnaire principal, et je pense que si la majorité n'avait pas tout fait pour capter Tony Parker sur Villeurbanne, aujourd'hui, vous vous exprimeriez autrement.

D'ailleurs, Monsieur Lacoste, dans vos différentes interventions, chaque année, on note une ambiguïté puisqu'à la fois vous vous félicitez de ce stage et vous ne votez pas l'aide permettant la réalisation de ce stage. En même temps, vous devriez légèrement adapter votre propos puisqu'il y a eu un changement à Fécamp, il me semble que le maire actuel est plutôt de votre bord et, à ma connaissance, il n'a pas du tout supprimé ce stage, il le maintient. Quand on veut bien regarder les choses, il y a un coût non négligeable indirect pour la ville de Fécamp pour que le stage puisse se réaliser.

Évidemment, à Fécamp, le conseil départemental de Seine-Maritime aide à la réalisation de ce stage.

Madame Vessiller, à une époque, Bruno Bernard trouvait scandaleux que l'on soutienne financièrement une société privée, j'espère bien que toutes les entreprises qui travaillent pour la Ville gagnent de l'argent parce que le but d'une entreprise, ce n'est pas d'en perdre mais d'en gagner. Vous l'avez soulevé, quand on regarde le résultat de cette entreprise au 31 août 2013, il est de -444 000 € avant impôt. Elle est donc loin de gagner de l'argent sur le dos de la Ville, elle est plutôt dans une situation délicate.

Je ne reviens pas sur le prix du stage, un prix largement dans la fourchette. Sur Villeurbanne, dans un lieu qui est le Tennis club de Lyon ; il y a eu un stage avec Tsonga. Il coûtait 495 €, c'est-à-dire le prix du stage dans le camp Tony Parker, sans hébergement et sans restauration.

Pour tout Villeurbannais, un aide de 200 € permet de ramener le stage à un prix fort accessible.

Au niveau de la Ville, nous avons appliqué la règle appliquée dans d'autres secteurs, à savoir une baisse qui a été, me semble-t-il, compensée par la Nine Events qui, de son côté, a essayé de trouver des partenaires.

J'ai du mal à comprendre que l'on oppose le sport de masse au sport de haut niveau. Dans n'importe quel club qui fait de la compétition, le but est d'atteindre le sommet de la discipline. Il n'y a pas d'opposition, l'un nourrit l'autre, le sport de haut niveau nourrit le sport de masse.

Du reste, Villeurbanne est l'une des villes où nous avons le plus de licenciés par rapport aux autres villes en basket.

Madame Vessiller, ce n'est pas parce qu'on fait ce stage que cela réduit toute l'action que fait la Ville vis-à-vis des jeunes pendant le temps des vacances et pour leur permettre de partir en vacances.

Comme tous les ans, ce stage a un impact pour l'image de la ville, pour l'image de l'INSA qui est une grande école qui a pris des dispositions pour accueillir les sportifs de haut niveau pour leur permettre d'obtenir leur diplôme d'ingénieur en 8 voire 10 ans s'il le faut. Cela embellit aussi l'image de La Doua, cela contribue à valoriser notre image.

C'est aussi non négligeable en termes de retombées médiatiques.

Puisque j'ai commencé mon propos en disant que l'on était dans un processus évolutif, oui, Monsieur Lacoste, il n'y a rien de nouveau dans ce que nous avons pu lire dans la presse voici trois ans. Qui dit principe évolutif dit qu'aujourd'hui Tony Parker est arrivé à Villeurbanne, qu'il faut que la Nine Events continue de chercher du partenariat privé. Il n'y a pas de raison qu'à Fécamp on y arrive et pas sur la Métropole de Lyon. Ce travail est engagé.

Le responsable de Nine Events souhaitait que, cette année, ils puissent accueillir 100 jeunes de l'agglomération sans qu'ils aient à déboursier quoi que ce soit. Simplement, entre le dire, être un peu dans le rêve et passer concrètement aux choses, il y a quelques difficultés.

Nous continuerons dans ce sens et, puisqu'il y a des évolutions, nous nous adapterons aux évolutions.

M. LE MAIRE.- Merci.

L'INSA, à travers son directeur adjoint et sa directrice des études, était aussi à Pékin, à Shanghai et à Canton.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (36 pour - 12 contre - 7 abstentions) -

34 – CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION CENTRE LÉO LAGRANGE 2015-2017 – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – ATTRIBUTION D'UN COMPLÉMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Tout à l'heure, au moment de la décision modificative, nous n'avons pas répondu à une question. Ce n'est pas une subvention qui vient en plus, nous avons maintenant avec Les Ateliers Frappaz,

une convention, ils paient pour les locaux et notamment les locaux nouveaux (containers) pas pour les anciens qui appartenaient à la Ville. Ils payent un loyer, les fluides, et nous avons comme avec le Théâtre National Populaire un échange, la subvention que nous donnons correspond à ces loyers qu'ils nous payent. C'est une opération blanche.

Ces explications étant données, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION COMPLEXKAPHARNAUM – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Les explications ont été données tout à l'heure au moment de la DM mais j'ai toujours une explication de vote de Mme Morel.

Mme Michèle MOREL.- Nous voulons expliquer notre vote négatif.

KompleXKapharnaüm est conventionnée par la DRAG, la Région Rhône-Alpes et Villeurbanne mais les aides à projet qu'elle reçoit sont forcément beaucoup plus larges, d'ailleurs la Métropole financera pour 1 M€ et quelques. Nous nous interrogeons sur Vaulx-en-Velin, la fondation Abbé Pierre, l'Agence nationale pour l'égalité des chances qui contribue forcément puisque cette association évolue dans le cadre de la politique de la ville. Il ne faut pas oublier toutes les villes, 25 en France et en Europe, qui ont accueilli leur spectacle. Nous supposons qu'ils ont aussi des aides.

Ce sont des problématiques, des interrogations parce que, chaque fois, vous ne nous donnez qu'une somme sur une dotation de la Ville et on ne sait rien d'autre, ce qui porte à se poser des questions.

En regard de votre soutien financier, leurs productions villeurbannaises sont rares. Depuis les « Fabulations pédestres périphériques » en 2013 et le spectacle « En cours » donné en octobre dernier au Carré de Soie, on ne remarque pas une activité marquée de l'association sur la ville, une association qui en plus sera basée sur Vaulx-en-Velin.

Sur le fond, et j'en arrête là, nous sommes sceptiques sur l'intérêt purement villeurbannais de leurs spectacles car il faut bien reconnaître que leurs spectacles de rue qui se veulent populaires restent élitistes à l'instar de leur carnet de création « Do not clean » s'agissant des corps humains produisant des déchets de matières et des rejets humains, tout cela pour expliquer la marginalisation. C'est quand même pour un public averti.

Nous ne sommes pas d'accord sur le fait que ce soit Villeurbanne qui subventionne d'une façon aussi généreuse.

M. LE MAIRE.- On vous a expliqué que cette subvention était d'une certaine manière largement compensée par les 1,1 M€ de la Communauté urbaine. On ne peut pas dire qu'elle était blanche, en tout cas elle n'émergeait pas directement parce qu'ils ont déjà une subvention dans le cadre de notre budget en direction des Affaires culturelles mais c'est autre chose.

Monsieur Chabrier, quelques mots ?

M. Loïc CHABRIER.- Madame Morel, vous avez un peu mélangé la subvention accordée chaque année au budget et celle-ci dans le cadre de cette délibération. Vous avez fait une réflexion globale sur KomplexKapharnaüm. C'était d'ailleurs plus qu'une explication de vote, c'était un propos, mais je ne vous en fais pas grief.

Cette compagnie a une renommée internationale dans son domaine, il ne faut pas considérer cela comme une simple petite compagnie à qui nous donnons une subvention. Si elle fait des spectacles sur le territoire, elle en fait aussi beaucoup à l'extérieur. Cela fait plusieurs années maintenant que nous cherchons avec la compagnie elle-même et avec la Communauté urbaine à la reloger parce que l'espace dans lequel elle est ne lui permet plus de développer sa production mais en plus fait partie du Carré de Soie et les démolitions dans le cadre du projet permettront de construire un groupe scolaire.

Il y avait urgence à ce qu'ils déménagent et trouvent un terrain si possible dans le secteur.

La Métropole finance l'opération et, avec cette subvention somme toute modeste, nous participons aux études qui ne concerneront pas seulement KomplexKapharnaüm mais l'ensemble du quartier de La Soie pour son devenir.

M. LE MAIRE.- C'est une compagnie qui est née et qui s'est développée à Villeurbanne.

M. Loïc CHABRIER.- Elle a célébré l'anniversaire de la mort de Jean Vilar au festival d'Avignon sur la façade du Palais des Papes, excusez du peu.

M. LE MAIRE.- Merci.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

37 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE DE VILLEURBANNE (TNP) – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- L'explication a été donnée tout à l'heure avec la DM. L'intervention du groupe Front National est retirée.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2015 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- J'ai une explication de vote du groupe Front National.

Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Nous allons voter pour mais nous sommes contre la subvention à Romilor Caravana. Comme d'autres subventions nous intéressent, nous voterons pour.

M. LE MAIRE.- Je m'en doutais un peu.

- Adopté à l'unanimité –

41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS (FICL) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une explication de vote du groupe Les Républicains, Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous proposez de voter dans le cadre du fonds d'initiatives collégiens et lycéens une subvention au collège des Iris pour soutenir le projet de voyage en Italie des élèves latinistes de 5^{ème} et 4^{ème}. Ces 48 jeunes villeurbannais auront le plaisir de découvrir à l'occasion de ce voyage de Rome à Naples les richesses de la civilisation romaine. Que nous sommes loin du cliché véhiculé par les défenseurs de la calamiteuse réforme du collège de Mme Vallaud-Belkacem voulant réduire l'enseignement du latin à une discipline élitiste réservée aux enfants de la bourgeoisie des beaux quartiers.

Au collège des Iris, l'option latin offre aux élèves issus de milieux populaires venus des quartiers des Buers et de Cusset un enseignement de qualité permettant d'acquérir des connaissances culturelles essentielles, de combler les différences sociales afin d'assurer la réussite de chacun. C'est le principe d'égalité des chances entre les élèves, voulu par les pères fondateurs de l'Éducation nationale dont certains étaient, Monsieur l'Adjoint, de grandes figures du parti radical. Ils méritent peut-être eux aussi d'être qualifiés par Mme la Ministre de pseudo-intellectuels comme nos académiciens et les anciens ministres Chevènement, Ferry et Bayrou.

Notre groupe votera cette subvention. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Cela me donne envie de vous répondre.

Monsieur Bocquet pour une vraie réponse ?

M. Jonathan BOCQUET.- Quelques corrections sur une contrevérité quand bien même l'explication de vote ne concerne pas spécialement la délibération.

Un étonnement, vous appartenez à un groupe qui revendique que l'école doit d'abord former les salariés et viser l'insertion professionnelle. Je ne suis pas convaincu que la logique du latin s'inscrive dedans. C'est bien, vous commencez à vous rendre compte que l'école peut servir à d'autres choses, ce dont je suis convaincu. Elle sert notamment par le latin à faire un peu d'étymologie et à comprendre que républicain vient de *res publica*, la chose publique, celle qu'on ne peut pas s'approprier et qui est à tout le monde !

Fort heureusement, ces enseignements seront dispensés à tout le monde puisqu'ils feront maintenant partie de l'enseignement du français, tous les élèves auront accès à la pratique des langues anciennes et aux enseignements pratiques interdisciplinaires. On élargit l'enseignement des langues anciennes.

Effectivement, peut-être moins d'heures notamment pour les élèves fils d'enseignants ou dans une promotion sociale particulière, c'est effectivement l'école républicaine, celle qui permet à tous d'avoir les mêmes chances et de ne pas privilégier les héritiers et la reproduction sociale.

C'est un choix que l'ensemble de la majorité assume tout à fait avec la ministre de l'Éducation nationale.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

42 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE ASSOCIATION DES CHŒURS DE L'INSA – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

44 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- C'est beaucoup d'argent, trois fois plus que pour les camps Tony Parker. Je le souligne.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

47 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DE PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Front National de Mme Morel. Madame Belaziz ?

Mme Samia BELAZIZ.- Ce sont des subventions classiques, Monsieur le Maire, je vais écouter l'explication de vote.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de deux associations, Lanomadine et Les Bambins d'Ambalavao. Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Nous avons une philosophie, nous ne sommes pas d'accord avec le fait que la commune finance l'international, surtout pour de si petites sommes qui n'ont finalement pas de réalité sur des défis territoriaux de ces pays.

Concernant la coopération internationale, il y a un mélange des genres et une superposition des actions avec la Région et la Métropole qui n'ont ni sens ni réalité financière. À la Métropole, récemment, vous avez voté une convention de coopération décentralisée entre la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Porto Novo au Bénin qui porte sur plus de 414 000 € et on peut penser qu'il y a une réalité sur un véritable projet, ce qui correspond davantage au soutien d'un projet existant.

Sur le principe, nous ne voulons pas le voter.

Mme Samia BELAZIZ.- Nous avons l'habitude, Monsieur le Maire, de ce genre d'intervention de la part du Front National.

La municipalité s'attache à apporter un soutien aux associations qui militent sur le territoire villeurbannais. La principale préoccupation de la municipalité, c'est toujours de pouvoir créer ce lien, le maintenir, découvrir les autres cultures, découvrir et accompagner les projets des associations que nous soutenons à notre échelle, à notre niveau, avec les moyens que nous mettons à disposition pour ces associations.

Les projets soutenus par la Métropole sont des projets à une autre échelle que nous n'évoquons pas ici en municipalité. Aujourd'hui, notre préoccupation première est seulement celle d'accompagner, de mieux connaître, de créer ce lien et ce mieux vivre ensemble qui nous semble important. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est très bien. Avec toujours en plus une modestie des subventions mais beaucoup de bénévolat et des personnes qui s'engagent. Il faut aussi le mesurer à la nature et à l'importance de l'engagement des personnes qui sont là. Cela ne se compare pas avec des subventions de la Métropole qui sont sur l'eau et d'autres grands projets d'amélioration de l'espace urbain ou de la politique de la ville (je parle au niveau de son organisation).

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

49 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PRÉVENTION, MÉDIATION ET SÉCURITÉ » – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'explication de vote de M. Casola.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Il s'agit de subventions à deux associations, la première bien connue des Villeurbannais qui est l'association VIFF pour l'aide aux victimes et plus particulièrement aux personnes victimes de violences intrafamiliales, les femmes et les enfants, et qui fait de l'accompagnement et de l'hébergement. La deuxième subvention est pour l'association ARCAD qui œuvre dans le champ de l'accompagnement des victimes de discriminations.

M. Michel CASOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous n'allons pas voter cette délibération en raison de la subvention accordée à l'association ARCAD.

En effet, cette association est intervenue en 2014 pour soutenir une hôtesse d'accueil dans un hypermarché de Villeurbanne, laquelle avait fait l'objet d'une procédure de licenciement après être revenue d'un congé parental en portant un foulard sur la tête, manifestant ainsi de façon ostentatoire son appartenance à la religion musulmane. Cette dernière contrevenait ainsi au règlement intérieur du magasin interdisant tout signe ostentatoire à caractère politique, syndical et religieux pour les personnes en relation avec la clientèle.

La décision de justice donnant raison à cette employée a constitué un véritable camouflet pour la laïcité. ARCAD qui prétend lutter contre la discrimination fait en réalité à travers cet exemple la promotion du communautarisme religieux.

Merci.

M. LE MAIRE.- Quand une employée reçoit un coup sur la tête et qu'elle gagne en justice parce qu'on a dit qu'elle était musulmane, vous pensez qu'il faut lui donner tort. Vous pensez que cette décision est profondément injuste, c'est ce que vous dites. Tout cela au nom du principe de laïcité dont l'évocation ici est pour le moins un peu scandaleuse. Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

50 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VHA (VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION) ET ASVBF (ASSOCIATION SPORTIVE VILLEURBANNE BASKET FÉMININ) - AVANCE SUR SUBVENTION 2015-2016 – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une avance sur subvention pour l'année sportive 2015-2016.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) –

51 – ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT AUTOUR DE L'EMPLOI : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC JOB'N CO – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y aura une explication de vote de M. Morel.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Il s'agit de l'organisation d'un événement les 10 et 11 septembre sur le parvis de l'Hôtel de Ville, rue Henri Barbusse, pour favoriser la diffusion d'offres d'emplois et le recrutement avec des entretiens rapides, des entraînements aux entretiens pour les candidats.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une bonne initiative, elle contribue à faire vivre une société de droit commercial Job'n Co et donc des emplois. Il serait toutefois souhaitable d'avoir un bilan de cet événement : bilan financier, nombre de recrutés et nombre de recrutés villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Pour le bilan, peut-être faut-il attendre que la manifestation se soit déroulée, vous en conviendrez.

M. Hervé MOREL.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Cela ne coûte rien à la Ville de Villeurbanne, c'est simplement l'occupation du domaine public et l'exonération pour occupation du domaine public.

M. Hervé MOREL.- Combien cela rapporte-t-il à cette société ?

M. LE MAIRE.- On vous répondra mais je n'ai pas l'impression que cela lui rapporte beaucoup.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

52 – ORGANISATION D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE LE 13 JUILLET 2015 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

53 – MANDAT SPÉCIAL POUR UNE MISSION EN ARMÉNIE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il s'agit de quatre personnes qui sont moi-même, M. Nissanian, Mme Reveyrand et M. Ambrogelly, en septembre prochain, à l'occasion des journées de la francophonie.

Je n'ai pas de demande d'intervention ? Si, Madame Vessiller ? Vous étiez venue la dernière fois mais nous étions beaucoup plus nombreux.

Mme Béatrice VESSILLER.- Un de plus.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez venir, il faut entrer dans la majorité. À la proportionnelle, on pourrait vous représenter mais vous votez de plus en plus négativement les budgets et les DM !

Mme Béatrice VESSILLER.- Je peux m'exprimer ?

Pas de problème sur le principe de cette délégation mais, en effet, nous regrettons qu'il n'y ait pas 5 élus pour faire une place aux groupes d'opposition, même si ce n'était pas nous qui en bénéficierions si c'était le cas. Si c'est une question d'économies, cela nous paraît un peu petit.

Nous voterons.

M. LE MAIRE.- Pour que la proportionnelle s'applique à un groupe de l'opposition, il ne fallait pas être 5 mais 6, donc 2 de plus. C'est un simple calcul.

Mme Béatrice VESSILLER.- Ce sont des choix Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Nous avons fait ce choix et il ne me semble pas illégitime.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 5 abstentions) –

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Nous nous abstenons pour les mêmes raisons.

54 – RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN ENTREPRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2014 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- C'est une communication, elle n'est pas à mettre aux voix. J'ai une demande d'intervention de Mme Morel.

Mme Michèle MOREL.- En fait je voulais poser trois questions à Mme Le Franc au regard de ce tableau qui explique bien les chiffres, les chiffres expliquent aussi des actions. Comme il y a des choses nouvelles ou très différentes, j'aimerais une explication.

Par exemple l'évolution considérable des aides aux bailleurs sociaux pour les autres directions qui ont triplé en trois ans, y a-t-il une raison à cela ?

Le doublement pratiquement des salaires des animateurs du CUCS, ils sont toujours 7 mais les montants ont doublé.

Même remarque pour le chargé de mission prévention qui a doublé également.

Quand on veut faire le comparatif sur ces trois dernières années de l'application du contrat de ville, on note une évolution très sensible de ces aides, plus 20 % sur deux ans, ce qui montre bien que, dans ces quartiers, les choses ne vont pas pour le mieux.

Ce qui nous a surpris, c'est que votre participation de la Ville diminue beaucoup, de façon même assez spectaculaire, plus de 500 000 € voici deux ou trois ans, 300 000 € et quelques cette année, finalement, il y a des restrictions au niveau des applications. C'était simplement pour avoir une opinion de Mme Le Franc.

M. LE MAIRE.- Mme Le Franc ne vous donne pas son opinion, elle essaie de vous répondre. Reconnaissez quand même que sur un tableau comme cela extrêmement complexe, puisque vous posez beaucoup de questions en commission, elles auraient peut-être mérité d'être posées avant. Madame Le Franc va vous apporter quand même une réponse générale par rapport à cela.

Mme Claire LE FRANC.- Je n'ai pas l'ensemble des réponses, si j'avais eu les questions en commission, j'aurais pu au moins développer.

C'est l'ensemble de la DSU qui est non pas affectée, ce sont des estimations parce que nous ne pouvons pas affecter directement une DSU, c'est contraire à la règle des finances publiques.

C'est l'estimation que nous donnons sur ces quartiers, c'est bien ce que je dis chaque fois mais je ne dois pas parler français. Il existe des crédits spécifiques au titre de la politique de la ville qui vont sur ces quartiers, l'objectif de la Ville n'est pas de les garder mais de faire atterrir le droit commun c'est-à-dire les autres directions de la ville, les autres politiques publiques sur ces quartiers. Ce sont notamment les crédits des autres directions qui arrivent sur ces quartiers parce qu'il nous semble que c'est la politique de droit commun et la politique de solidarité de la Ville de Villeurbanne envers l'ensemble de ses quartiers et l'ensemble de ses habitants.

Sur le volet des salaires, il y a toujours 4 agents de développement territorial, un chef de projet, nous n'avons pas accru la masse salariale en 2014. C'est l'ensemble des participations sur les équipes projets.

Il revient ponctuellement sur les bailleurs sociaux une augmentation parce que nous avons travaillé plus en lien avec leurs comités de locataires, il y a un travail d'intermédiation entre bailleurs et comités de locataires quand il peut y avoir des difficultés. La Ville joue bien son rôle d'intermédiaire entre les habitants et les institutions.

Pour le reste, je n'ai pas les réponses à ma disposition à cet instant T.

M. LE MAIRE.- Merci. Il s'agissait d'une communication, elle n'a pas à être mise aux voix.

Nous avons une question orale de l'UMP. Je pensais que nous avions épuisé le sujet.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire, quelques mots au sujet d'un dossier qui a été maintes fois abordé ce soir, les préfabriqués du collège M^orice Leroux.

Notre question orale est sur la table de chacun, je ne m'appesantirai pas trop sur le sujet.

Monsieur le Maire, au début du Conseil Municipal, vous avez appelé à des débats apaisés malgré une température caniculaire. Force est de constater que votre majorité, mise à mal par des questions légitimes de parents, de concitoyens, d'élus, a dérapé, le mépris et les menaces ont fusé.

Oui, votre majorité a fait preuve d'un manque de vision de préparation de la démographie dans notre ville. Des investissements pour rénover des groupes scolaires ou créer des classes ont été faits mais pas de nouveaux groupes.

Les propos des parents d'élèves étaient-ils apocalyptiques ? Non, Monsieur le Maire, ils montraient des craintes justifiées, issues d'un projet bâclé, fait dans l'ombre.

Je rappellerai juste que le Conseil d'administration du collège M^orice Leroux du 31 mars n'a pas été tenu au courant de votre projet alors que les discussions étaient déjà en cours. Bel exemple de démocratie socialiste.

Les parents d'élèves ont parlé de crainte pour le bruit, de promiscuité dans une cantine surchargée ayant fait l'objet d'une étude de réduction du bruit par l'ancien Conseil général du Rhône en 2013. Je la tiens à votre disposition Monsieur l'Adjoint, elle vous sera utile pour lancer les travaux avant la rentrée 2016, vous qui êtes en charge des collèges à la Métropole de Lyon.

Seul point positif ce soir, Monsieur le Maire, votre proposition de remettre le projet sur le métier avec les parents d'élèves.

Monsieur le Maire, ouvrirez-vous cette concertation à tous les groupes politiques ? Cela redorerait le blason de la démocratie participative à Villeurbanne et permettrait de répondre à nos questions.

Quelles seront les conditions de travail pour les enseignants ? Quelles seront les conditions d'accueil pour les enfants ? Quelles seront les conditions sanitaires ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il me semble que le débat, comme vous l'avez vous-même reconnu, a largement abordé toutes ces questions. Vous avez maintenu une question orale parce que vous l'aviez inscrite. Je ne vous fais pas le reproche de la poser à nouveau. Je ne sais pas de quelle menace vous avez parlé mais vous aimez utiliser des grands mots. Qui ai-je menacé ce soir ? Il serait intéressant que vous puissiez me répondre. Je n'ai menacé personne.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Les parents d'élèves.

M. LE MAIRE.- De quoi ?

M. Jean-Paul CHICH.- De concertation ! *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chich, vous avez de l'à-propos. Cela a été vraiment de grandes menaces.

Quand on a des propos comme cela qui sont menaçants pour la démocratie, excusez-moi de ne pas leur apporter beaucoup de crédit. Quant aux propos apocalyptiques, je reprends les mots et vous les avez repris d'ailleurs, j'ai trouvé que la façon de décrire l'éventuelle installation d'un groupe scolaire primaire dans un collège, la façon dont on en parlait, le bruit pour les autres, la cantine qui n'en pouvait plus, les conditions sanitaires maintenant ! Bientôt, qu'est-ce que nous aurons ? Ce sera la vérole qui descendra sur le bas clergé ? C'est incroyable d'entendre cela ! *(Rires)*

On injecte dans un collège, d'après vous, une espèce de peste qui serait celle d'un groupe primaire. Réfléchissez un peu !

J'ai vraiment bien fait de l'amener, je ferai la photocopie à tout le Conseil Municipal de ce que vous aviez proposé en matière d'éducation, il n'y avait aucun mot sur les groupes scolaires à construire, il n'y avait que « *poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires* ».

Quand on donne des leçons et qu'en plus, comme vous l'a dit M. Berthilier, vous êtes l'expression d'un groupe, certes Les Républicains aujourd'hui mais l'UMP hier, avec un certain héritage politique en matière de réduction de postes et d'augmentation des effectifs dans les écoles, cela devrait vous conduire à des propos au moins plus mesurés et responsables. Je crois que chacun peut en convenir, même vous d'ailleurs.

Merci.

C'est une question orale, nous nous en tenons là.

(La séance est levée à 20 heures 42).